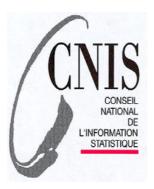
ANNEXES

Annexe I : Mandat du groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matiere d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi8.
Annexe II : Composition du groupe de travail et liste des personnalités invitées8
Annexe III : Etat des lieux et ses annexes8
Annexe IV : Interventions du président de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) et de la présidente de l'Association des journalistes économiques et financiers (Ajef) 11
Annexe V : Les sources statistiques
Annexe VI : Les résolutions du BIT
Annexe VII : La qualité de l'emploi13

Annexe I



Groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi

Mandat (25 juin 2007)

Extrait de l'avis pris par le Bureau lors de sa réunion du 21 mars 2007 : « ... Il considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le système statistique public devra produire et réfléchisse aux modalités de leur diffusion. »

Mandat

Afin d'améliorer l'information du grand public et de faciliter l'élaboration, le pilotage et le suivi des politiques publiques de l'emploi par l'ensemble des acteurs concernés, le groupe de travail a pour mission de proposer un ensemble d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi, permettant de rendre compte des situations complexes et diversifiées des individus sur le marché du travail. Le dispositif actuel, qui ne porte à l'heure actuelle que sur la métropole, donne une place prépondérante au suivi mensuel du taux de chômage au sens du BIT tel qu'il est estimé. Ce suivi est établi à partir du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois et d'une estimation de la population active. Le taux de chômage est calé une fois par an sur les résultats de l'enquête emploi. A partir d'un état des lieux, le groupe de travail fera des propositions permettant de le compléter, afin d'apprécier le continuum des situations sur le marché du travail ainsi que leurs évolutions. Il s'appuiera notamment sur les résolutions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et tiendra compte des besoins français et européens, ainsi que des études et pratiques des autres pays.

Le fonctionnement du marché du travail sera au cœur des travaux du groupe. Après avoir dressé un bilan de l'existant en France et à l'étranger, et en s'appuyant sur les définitions de l'OIT, le groupe définira dans chaque domaine d'intérêt (emploi, chômage, sous-emploi, précarité de l'emploi...) la nature des phénomènes à appréhender, ce qui permettra de définir les indicateurs à construire. Devraient notamment être étudiés : la durée et les caractéristiques des emplois, les différentes approches du chômage et leurs articulations (chômage au sens du BIT, chômage déclaré

spontanément, chômage enregistré, chômage indemnisé...), certaines situations particulières sur le marché du travail (chômeurs découragés, personnes ne recherchant pas activement un travail ou non disponibles pour travailler immédiatement...), l'ancienneté et la récurrence dans le chômage, le sous-emploi lié à la durée du travail, les situations « d'emploi inadéquat » , l'instabilité et l'insécurité de l'emploi... Chaque fois que cela sera possible, des indicateurs devront permettre une approche dynamique des phénomènes étudiés et des situations individuelles, et autoriser des comparaisons avec d'autres pays.

Certains domaines connexes n'ayant pas un lien direct avec le fonctionnement du marché du travail ne font pas en tant que tels partie du champ de travail du groupe (salaires et revenus, conditions de travail, relations professionnelles, situation des individus au sein de leur ménage). Ils pourront être examinés si nécessaire, étant rappelé que ces domaines ont déjà fait l'objet de propositions dans le cadre plus large du rapport du Cnis sur les inégalités.

Les indicateurs proposés seront en nombre limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en éclairant au mieux les différents domaines d'intérêt. Ils devront faciliter l'élaboration de diagnostics synthétiques. Le groupe s'attachera à bien séparer les propositions qui pourraient être mises rapidement en application de celles qui nécessiteront plus de temps. Dans ce second cas, le groupe proposera les axes de réflexion autour desquels devraient s'orienter les études et les recherches méthodologiques, et définira des priorités. La formation Emploi-revenus du Cnis assurera ensuite le suivi de la mise en œuvre de ces travaux.

Le groupe proposera ainsi des indicateurs qu'il conviendrait de publier régulièrement, en précisant la source à utiliser (enquête emploi, recensement de la population, DADS, autre enquête ou source administrative...), le champ concerné, l'objectif précis, la définition de l'indicateur et le degré de précision associé. La fréquence de publication de chacun des indicateurs sera également étudiée en fonction des besoins des utilisateurs, de la pertinence de la mesure, et des capacités et délais de mise en œuvre. Le groupe de travail fera également des propositions sur la meilleure façon de mettre à disposition ces indicateurs et d'en faciliter la lecture, afin de contribuer à la qualité du débat public.

Composition du groupe

<u>Président</u>: Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances.

Rapporteurs: Marie REYNAUD, sous-directrice de l'emploi et du marché du travail - Dares

Michel CÉZARD, chargé de mission, département Emploi et revenus d'activité - Insee

Le groupe de travail est ouvert aux organismes représentés au bureau du Cnis ou qui participent habituellement à la formation Emploi-revenus. Chaque organisme désignera son représentant au sein du groupe. Le Président pourra faire appel à d'autres organismes ou personnes pour participer ou contribuer aux travaux du groupe.

Calendrier des travaux

Le groupe fournira les premiers éléments de ses travaux à l'interformation « Statistiques sociales » de novembre 2007. Il remettra son rapport à la formation Emploi, revenus du printemps 2008.

Annexe II

1) Composition du groupe de travail

87

ALEXANDRE Hélène **APEC Patrick AUBERT** Insee DSDS **AVENTUR** François **ANPE BERTHE** Sébastien **CNIDFF** UNSA **BESNARD** Jean-Louis **BIACABE** Jean-Luc **CCIP** Jean-Paul **BLOUARD** Unédic André **BOSSARD** Cerc BOURLES1 Ludovic **ACDC** Michel **CEZARD** Insee DSDS CONCIALDI Pierre **ACDC DEBAUCHE** Etienne **Dares** DONEDDU Jacqueline **CGT** Insee Cnis **DUSSERT** Françoise FOUCAULD (de) Jean-Baptiste **IGF FREYSSINET** CEE **Jacques GAUVIN** Annie **ANPE** GILLES² Christel CAS **GUENANTEN** Jean-Pierre **MNCP** JANIN³ Christian **CFDT KIEFFER** Annick **CNRS Centre Maurice Halbwachs** LAGARDE Svlvie Insee Christine LAGARENNE Dares Gérard Medef LAVERNEE (de) **LEGENDRE** Nadine Insee Cnis LOPEZ Alberto Céreq **MENNETEAU** Odile Medef **SFDS PADIEU** René

PASSET⁴ Olivier CAS PRENE⁵ Séverin **CFDT PROKOVAS** CGT **Nicolas RALLE** Pierre CEE **RENARD** Yvonick Medef Fim **REYNAUD** Marie Dares **SAGLIO CGT FO** Sophie **SANTELMANN** Paul **AFPA UZAN CHOMAT** Sylvette FSU **VINCENT** François CFE-CGC

¹ A siégé à la place de Pierre Concialdi lors d'une séance du groupe.

² A remplacé Olivier Passet.

³ Remplacé par Séverin Prené.

⁴ Remplacé par Christel Gilles.

⁵ A remplacé Christian Janin.

2) Liste des personnes invitées lors d'une séance du groupe de travail

LANDRÉ	Marc	AJIS	27 juin 2007
CROUIGNEAU	Françoise	Ajef	10 septembre 2007
THÉBAUT	Dominique	Ajef	10 septembre 2007
PLASSART	Philippe	Ajef	10 septembre 2007
MARIANNA	Pascal	OCDE	10 septembre 2007
DURIEUX	Bruno	IGF	8 octobre 2007
MESNIL DU BUISSON (du)	Marie-Ange	Igas	8 octobre 2007
MARCHAND	Olivier	Insee	11 février 2008
JOUHETTE	Sylvain	Eurostat	17 mars 2008

Annexe III

Etat des lieux et ses annexes

Etat des lieux établi fin septembre

Annexe 1 : les définitions et conventions internationales, les résolutions de l'OIT, leurs interprétations

Annexe 2 : méthodologie de l'enquête Emploi

Annexe 3 : Construction des séries d'emploi à partir des sources administratives

Éléments pour un premier « état des lieux »

(chômage, emploi, sous-emploi, précarité de l'emploi, clivages sur le marché du travail) préparés par Marie Reynaud et Michel Cézard

pour le groupe de travail « Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi », présidé par Jean-Baptiste de Foucauld.

I Chômage

Le chômage est apparu avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui au début du XXème siècle (voir Salais, Baverez, Reynaud, "L'invention du chômage", 1986; Topalov, "Naissance du chômeur, 1880-1910",1994). Les premières mesures du chômage ont été faites lors des recensements de la population, puis avec les enquêtes Emploi (à partir de 1950) et en parallèle en utilisant les données sur les chômeurs secourus et les demandes d'emploi non satisfaites (DENS), disponibles dans les bureaux de main-d'œuvre du ministère du Travail, pour avoir des données conjoncturelles. D'emblée, il y a eu donc deux approches possibles, par les enquêtes (recensement et enquêtes Emploi, qui donnent des informations plutôt structurelles), et par les sources administratives, qui fournissent des informations plus fréquentes et plus rapides.

A/ Vers une définition de référence (voir Dominique Goux, <u>une histoire de l'enquête Emploi</u>, 2003)

A partir des recensements et des enquêtes, il y avait plusieurs concepts pour appréhender l'activité et le chômage. Dans les recensements de 1954 à 1975, les personnes recensées se classaient elles-mêmes dans une grille, qui permettait de distinguer les personnes ayant un emploi (actives occupées), puis celles n'ayant pas d'emploi et en recherchant un (population disponible à la recherche d'un emploi, PDRE). Les enquêtes Emploi étaient à l'époque conçues notamment pour actualiser les informations sur l'emploi et le chômage entre deux recensements ; elles utilisaient donc une grille identique. Mais la population active occupée et la PDRE y étaient complétées par des catégories frontières : les personnes qui ne se déclaraient pas spontanément actives occupées mais indiquaient cependant qu'elles avaient travaillé formaient la population active marginale; les personnes qui ne se déclaraient pas spontanément comme sans emploi et en recherchant un mais l'indiquaient dans la suite de l'entretien constituaient la population marginale disponible à la recherche d'un emploi (PMDRE). On disposait donc à l'enquête d'une palette large pour analyser l'emploi et le chômage, mais la multiplicité des définitions possibles était source de confusion; ces définitions ne s'appuyaient pas sur des critères factuels; les données recueillies ne permettaient pas des comparaisons avec d'autres pays. A partir de 1975, la définition du chômage dite « au sens du Bureau international du travail » (BIT) a été introduite dans les enquêtes¹. Ceci a nécessité l'introduction ou l'adaptation de questions sur la disponibilité pour travailler et sur la recherche effective d'emploi et les modes de recherche. Très vite, la définition BIT est devenue la référence dans la description du chômage. Au cours des années 80, les notions de PDRE et PMDRE ont été abandonnées. Depuis 2003, afin de rendre rigoureusement comparables les données d'un pays à l'autre, les enquêtes Emploi des pays de l'Union européenne commencent toutes par les mêmes questions permettant de classer les personnes au regard des

Conseil National de l'Information Statistique SOUS EMBARGO JUSQU'AU 11 JUIN A 15 H 30

Cette définition conserve la priorité de l'emploi sur le chômage et du chômage sur l'inactivité, et y ajoute une conception extensive de l'emploi : toutes les personnes ayant travaillé ne fût-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence sont classées parmi les actifs occupés au sens du BIT (ceci correspond en gros à une inclusion de l'ancienne population active occupée marginale, mais sur une base plus précise). Pour le chômage, la définition BIT adopte une conception restrictive mais factuelle ; pour être classé comme chômeur, il faut ne pas avoir travaillé plus d'une heure la semaine de référence, être disponible pour reprendre un emploi dans un délai de 15 jours et avoir effectué des démarches de recherche d'emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête. La plupart des personnes ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement sont également considérées comme chômeuses. Voir en annexe 1 la résolution du BIT sur les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous emploi (lien avec le site du BIT).

critères du BIT, et la question synthétique de classement posée au début du questionnaire (travaille, au chômage...) a été déplacée.

L'interprétation des critères du BIT a conduit Eurostat à retenir une définition plus restrictive du chômage que celle utilisée par la France (voir Olivier Chardon et Dominique Goux, "<u>La nouvelle définition européenne du chômage BIT</u>"). Il en résulte un écart en niveau de près d'un point entre les taux de chômage calculés par Eurostat pour la France métropolitaine et ceux publiés par l'Insee, qui a gardé son ancienne définition afin d'assurer l'homogénéité de la série du chômage BIT sur longue période². La question de la comparabilité des données entre pays n'est pas propre à l'Union européenne, une comparaison entre les Etats-Unis et les autres pays (Canada notamment) montre également le poids de conventions de classement différentes. Voir Constance Sorrentino, "<u>International unemployment rates: how comparable are they?</u>"

Bien que n'appliquant pas les définitions du BIT, faute de poser la palette de questions nécessaires, les recensements continuent d'apporter sur la mesure du chômage des informations précieuses, notamment à des niveaux géographiques fins. Jusqu'à 1999, ils étaient exhaustifs mais à intervalles espacés. Depuis 2004, le recensement a lieu tous les ans de manière tournante, sur la base d'un cycle de cinq ans. Ses premiers résultats complets seront disponibles à la fin de l'année 2008. En attendant, les données partielles recueillies lors d'une enquête annuelle de recensement ou en cumul sur les premières années fournissent des indications robustes. Concernant le chômage, les évaluations tirées du recensement sont nettement plus élevées que celles correspondant à la définition BIT (11,7% début 2005 contre 10,1% d'après l'enquête Emploi à la même période). Voir Olivier Marchand, "Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006", Insee-première n°1117, janvier 2007, notamment l'encadré « une mesure spécifique de l'emploi et du chômage dans les enquêtes de recensement ».

B/La difficile coexistence des données administratives et des données d'enquête

En 1967, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a été créée et a repris les compétences des anciens bureaux de main-d'œuvre. L'extension progressive de son activité entre 1968 et 1975 a conduit les statisticiens à calculer une série des DENS « corrigée de la dérive », qui coexistait avec la série brute, et retraçait mieux, au mois le mois, l'évolution du chômage.

L'augmentation du chômage à partir de 1975 a conduit les gouvernements successifs à mettre en place des politiques d'aide à l'emploi (plans Barre en 1977-1979, développement de stages, création des travaux d'utilité collective en 1985, puis de diverses formes de stages et contrats aidés) et d'incitation au départ des plus âgés (préretraites, garantie de ressources, congés de conversion...). Le classement des personnes relevant de ces divers dispositifs dans les catégories traditionnelles d'actif occupé, de chômeur ou d'inactif est devenu problématique, et a suscité des interrogations. En parallèle, des analyses détaillées confirmaient le non recouvrement entre chômeurs BIT dans les enquêtes et chômeurs d'après les demandes en fin de mois dans les fichiers de l'ANPE : des chômeurs ne s'inscrivent pas auprès de l'ANPE, des inscrits ne cherchent pas d'emploi (Marchand, Thélot, 1983)³.

En 1986, face aux controverses et interrogations sur les statistiques de l'emploi et du chômage, le gouvernement a demandé un rapport à Edmond Malinvaud, alors directeur général de l'Insee⁴. Ses conclusions mettaient en avant quatre principes : se référer aux conventions internationales (définitions du BIT), demander au BIT des précisions pour classer les situations intermédiaires (entre emploi, formation, chômage, inactivité), affiner la connaissance d'une part en analysant mieux les créations et disparitions d'emploi, d'autre part en étudiant le devenir des personnes, diversifier les informations transmises au grand public⁵. Il faisait ensuite des propositions pour un constat annuel : renseigner sur le sous-emploi et l'emploi-formation, mettre l'accent sur le bouclage population active-emploi-chômage, présenter très tôt (mai) des premiers résultats de l'enquête emploi de mars. A propos des statistiques mensuelles, il préconisait de publier un taux de chômage mensuel, établi à partir des

En mars 2002, il y avait 2 068 000 chômeurs en France métropolitaine selon un calcul effectué à l'Insee à partir de la définition Eurostat et 2 341 000 selon la définition Insee. Mais l'écart ne se retrouve pas dans les données qui sont publiées, car les taux de chômage d'Eurostat (9,7% en 2005) incluent les Dom, contrairement aux taux Insee (9,8% en 2005).

³ Cf. "Le nombre des chômeurs", Economie et statistique n°160, novembre 1983. Une actualisation de l'analyse des recouvrements entre DEFM et chômage BIT figure dans un encadré de l'article de Christine Gonzales-Demichel et Emmanuelle Nauze-Fichet, "Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité". Le lien vers cet article figure plus loin dans le texte (voir I-C).

En 1984, l'Association de recherches internationales économiques et sociales (ARIES), dirigée par Lionel Stoleru, critiquait les chiffres officiels du chômage, considérant qu'ils reflétaient le traitement social du chômage et le traitement politique des statistiques.

Plutôt qu'un seul indicateur, source inévitable de controverses, et dont la conscience collective ne se satisfait plus, il préconise de donner des informations sur des catégories intermédiaires, personnes présentes sur le marché du travail, n'ayant pas d'emploi de type usuel mais ne se trouvant pas non plus dans une situation de véritable chômage.

sources disponibles (surtout statistiques de demandeurs d'emploi), révisé annuellement avec l'enquête emploi⁶, de privilégier la série des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3, de compléter avec les bénéficiaires de divers dispositifs (jeunes en formation, dispensés de recherche d'emploi...), de toiletter les procédures de construction de la statistique des demandeurs d'emploi.

Malgré le non recouvrement entre chômage BIT et DEFM, les décalages temporels entre les deux séries étaient assez mineurs, jusqu'en 1986 ; c'est pourquoi la proposition de publier un taux de chômage mensuel combinant les deux était logique. Mais à partir de cette date, les deux séries ont commencé de diverger. De 1986 à 1990, les demandes d'emploi ont continué de croître légèrement tandis que le chômage BIT baissait, en phase avec l'amélioration conjoncturelle de cette période. En mars 1991, le rapport sur les statistiques mensuelles du chômage rédigé par Paul Dubois (Insee) et Michel Lucas (IGAS) pointait la forte augmentation des inscrits auprès de l'ANPE non chômeurs BIT. Tout en affirmant que la liste des demandeurs d'emploi (catégories 1,2,3) ne peut être un indicateur précis du chômage au sens du BIT, il proposait cependant de fiabiliser, autant que possible, les fichiers de l'Agence de manière à ce qu'ils puissent être utilisés à des fins statistiques.

C'est dans ce contexte qu'en 1991, le gouvernement a voulu mieux connaître l'évolution trimestrielle de l'emploi et du chômage, et a demandé à l'Insee la création d'un instrument ad hoc. Totalement indépendante des données de l'ANPE, l'enquête trimestrielle Emploi, basée sur un échantillon de petite taille, n'a pas donné de résultats suffisamment fiables sur le chômage pour concurrencer les taux de chômage mensuels tirés des DEFM (voir encadré dans l'article de Dominique Goux sur l'histoire de l'enquête Emploi, cité ci-dessus en I-A avec un lien vers cet article).

C/ Des indicateurs de chômage plus complets, travaux Insee 1986-2003

Les travaux sur le halo du chômage (1986, 1991) ont exploré la marge chômage-inactivité en analysant 1-le cas des personnes cherchant du travail mais qui ne satisfont pas aux critères du BIT de disponibilité et de recherche d'emploi, et 2-celui des personnes qui se déclarent au chômage mais ne cherchent pas ou plus d'emploi⁷. Cette deuxième catégorie augmente beaucoup de 1986 à 1991 ; elle comprend des inactifs ayant renoncé à chercher (surtout des personnes âgées, leur renoncement est souvent définitif) et des personnes qui n'ont pas commencé à chercher (raisons familiales, stages). En 1996, une analyse analogue est reprise par Danielle Guillemot sur un champ plus large, celui de l'ensemble de la population active, (la population active, une catégorie statistique difficile à cerner, Economie et statistique n°300). Elle regarde notamment les chômeurs découragés, dont le nombre a fortement augmenté. Elle souligne que les classements BIT rendent mal compte de la montée de nouvelles marges de l'activité liées à la crise et au chômage massif et durable, et fait référence à des indicateurs alternatifs proposés par le *Bureau of Labor Statistics* (voir ci-après F-) et par l'OCDE.

Des travaux voisins ont été repris au début des années 2000, en élargissant la perspective. Voir Christine Gonzales-Demichel et Emmanuelle Nauze-Fichet, "Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité", et également Olivier Chardon, "De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite", Insee-première n° 872, décembre 2002. Dans ce dernier article figurent une recension des divers types d'inactifs (y compris ceux qui n'ont jamais travaillé en raison d'une incapacité permanente), et une description plus précise des inactifs en lien potentiel avec le marché du travail, notamment ceux qui souhaitent travailler (avec mention des raisons pour lesquelles ils ne se présentent pas effectivement sur le marché du travail).

Depuis la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il n'est plus possible de partir des définitions « spontanées » de l'emploi et du chômage ⁸ ; cependant, des analyses sur les frontières du chômage demeurent

Après avoir examiné les possibilités de traitement trimestriel des enquêtes Emploi, le rapporteur considère comme plus raisonnable de caler les DEFM sur le chômage de l'enquête. Le commentaire du BIT, en annexe du rapport, marque son désaccord et aurait souhaité pour la France une enquête Emploi trimestrielle ou même mensuelle « comme dans beaucoup d'autres grands pays ».

En 1986, le numéro spécial d'Economie et statistique "Emploi et chômage : l'éclatement" apportait une approche multi-dimensionnelle qui ne se limitait pas au halo, avec notamment des articles sur le « bouclage », les contrats à durée déterminée et les autres emplois précaires, les stages, la recherche d'un autre emploi, le sous-emploi, le temps partiel, les carrières féminines, les jeunes, les préretraites, l'emploi régional...

Cependant, il reste une déclaration spontanée de la situation vis-à-vis de l'activité, qui se trouve maintenant dans la dernière partie du questionnaire : partie K, calendrier mensuel rétrospectif d'activité. Dans cette partie il est demandé de déclarer la situation principale au mois le mois pour les 12 derniers mois à partir du mois d'enquête (« Quelle est ce mois-ci votre situation principale ? ») en 9 modalités : à son compte ou aide familial ; salarié pour une durée non limitée ; salarié en CDD, intérim, apprentissage, travail saisonnier ; chômage ; élève, étudiant, stage non rémunéré ; militaire du contingent (!!!!) ; retraité, préretraité, retiré des affaires ; femme ou homme au foyer ; autre inactif. Ces questions ne sont posées qu'en première interrogation. En raison d'erreur de « filtrage », elles sont inexploitables de 2002 à 2004. L'Insee envisage d'étendre ce questionnement à chaque interrogation. En phase de ré-interrogation, on aurait la situation déclarative pour chacun des trois derniers mois. Ce questionnement pourrait être déplacé après la première partie (position sur le marché du travail) qui

possibles et souhaitables, comme l'indiquaient en 2003 Didier Blanchet et Olivier Marchand, "Mesurer l'emploi et le chômage, nouvelle enquête, débats anciens".

D/ La situation actuelle : les publications mensuelles et le calcul des taux de chômage mensuels avec l'enquête Emploi en continu

Les publications actuelles

Actuellement, les publications mensuelles sur le chômage de l'ANPE, de l'Insee et de la Dares fournissent certaines séries de DEFM et la série du chômage au sens du BIT. Toutes ces statistiques ne concernent que la France métropolitaine. Ces données sont en général corrigées des variations saisonnières.

La publication de l'Insee relative au chômage ne fournit des données que sur le chômage au sens du BIT ; elle comporte :

- l'effectif de chômeurs au sens du BIT;
- le taux de chômage global ainsi que par sexe et classe d'âge.

http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/doc_idconj_16.pdf

La publication de l'ANPE et la Dares sur le marché du travail se focalise sur le chômage au sens du BIT et sur les DEFM de catégories 1 et 1+6. En effet, elle fournit en première page :

- les DEFM de catégorie1 et 1+6 ;
- l'effectif de chômeurs au sens du BIT ;
- le taux de chômage au sens du BIT.

Les pages suivantes fournissent

- le détail par sexe et classe d'âge des DEFM de catégorie 1 ainsi que par régions ;
- des données sur les effectifs de chômeurs de longue durée ;
- les DEFM des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 avec une décomposition pour les trois premières catégories permettant d'isoler les personnes n'ayant pas eu du tout d'activité réduite;
- les flux d'entrées et de sorties de la liste des DEFM de catégorie 1 avec une décomposition par motifs.
 Tous les motifs ne sont pas disponibles en données corrigées des variations saisonnières (notamment pour les sorties, les absences au contrôle et les radiations administratives);
- les offres d'emploi;
- les effectifs de chômeurs indemnisés et de dispensés de recherche d'emploi ;
- les évolutions trimestrielles de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands ;
- les taux de chômage au sen du BIT provenant d'Eurostat pour les pays de l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis;

http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Pi 0707 internet-2.pdf

Hormis les données figurant en première page, la mise à disposition de l'ensemble de ces données est peu connue des journalistes sociaux et du public.

Le taux de chômage au sens du BIT

Comme l'enquête Emploi ne fournit pas d'évaluation du taux de chômage au sens du BIT à un rythme mensuel, on recourt à une estimation économétrique du type de celle qui avait été préconisée dans le rapport Malinvaud. En cours d'année, l'Insee estime le nombre de chômeurs au sens du BIT à partir essentiellement des demandeurs d'emploi de l'ANPE des catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, regroupement proche du concept du chômage au sens du BIT : à ce stade, les évolutions mensuelles du chômage au sens du BIT et celles des DEFM 123 hors activité réduite sont parallèles par construction⁹.

Les estimations passées sont recalées sur les résultats annuels de l'enquête Emploi, une fois ceux-ci disponibles : en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs au sens du BIT de la statistique mensuelle doit être égale à l'estimation annuelle fournie par l'enquête Emploi. L'écart entre l'estimation annuelle provisoire et le résultat annuel de l'enquête Emploi est réparti sur chaque mois de l'année de la façon la plus lisse possible. Ce calage est effectué normalement au cours du premier trimestre de l'année suivante, avec une publication en mars.

Début 2007, l'Insee a repoussé le calage sur l'enquête Emploi à l'automne

permet d'appréhender l'activité au sens du BIT et comporter 6 modalités : emploi, chômage, formation, retraite, femme au foyer, autre inactif.

Il s'agit d'une approximation car pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, l'intérim joue également dans l'évaluation mensuelle du nombre de chômeurs BIT.

L'origine du problème rencontré en 2006 sur les chiffres du chômage réside dans l'incohérence entre les résultats de l'enquête Emploi sur le chômage et l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'ANPE. Lors de la séance du 8 mars de la formation Emploi-revenus du Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'Insee a mis en avant des raisons supplémentaires expliquant le report de la publication des résultats de l'enquête et du calage de la série mensuelle de chômage au sens du BIT, telles que des fragilités structurelles de l'enquête Emploi et des difficultés spécifiques à 2006.

- Un écart important s'est ouvert entre les statistiques des demandeurs d'emploi et le résultat de l'enquête Emploi en 2006 en moyenne annuelle. Selon les données de l'ANPE, le marché du travail enregistre depuis la mi-2005 une amélioration très importante : après avoir atteint 9,8% en 2005, le chômage au sens du BIT aurait diminué à 9,1% en moyenne annuelle en 2006. En revanche, selon l'enquête Emploi, il serait resté au même niveau en 2005 et en 2006, ce qui conduit à un écart entre les deux estimations de 0,7 point, soit près de 200 000 chômeurs. Un tel écart n'avait jamais été enregistré dans le passé : sur les dernières années, l'écart est resté inférieur à 0,2 point ; il s'est élevé jusqu'à 0,5 point au milieu des années 1990 (+0,5 point en 1993, +0,4 point en 1994 et 0,5 point en 1996), dans un contexte où le dispositif d'estimation mensuelle provisoire du chômage était plus fruste qu'aujourd'hui.
- L'Insee a mis en avant d'autres raisons expliquant le report de la publication de l'enquête Emploi et du calage des données mensuelles de chômage. Il s'agit d'une part de fragilités structurelles de l'enquête Emploi en continu et d'autre part, de difficultés propres à 2006.

 Selon l'Insee, les problèmes statistiques rencontrés dans l'enquête Emploi renvoient tout d'abord à des fragilités récurrentes liées au processus de collecte qui est, il est vrai, complexe. De plus, comme toute enquête par sondage, les résultats de l'enquête sont affectés d'une imprécision liée à la taille de l'échantillon (±0,42 point pour le taux de chômage trimestriel, soit ±120 000 personnes).

 L'Insee a en outre avancé trois sortes de difficultés particulières à 2006 :
 - une baisse des réponses au cours des trois premiers trimestres de 2006 dans certaines régions, dont l'Île de France (baisse de 6 à 7 points au cours des 3 premiers trimestres 2006) : cette baisse localisée a pu avoir un impact sur l'estimation du chômage ;
 - une incohérence avec les données administratives disponibles par ailleurs sur l'emploi ;
 - une incohérence avec les données de l'enquête annuelle de recensement de janvier 2006 : ces enquêtes annuelles de recensement permettent de mesurer un taux de chômage « spontané » en janvier de chaque année. Ce concept est plus extensif que celui du chômage au sens du BIT. Malgré la différence de définition, en évolution l'Insee considère que les enquêtes de recensement fournissent des résultats relativement solides sur l'évolution du chômage. Entre janvier 2005 et janvier 2006, cette enquête fait apparaître une évolution du chômage proche de celle retracée dans la série mensuelle établie à partir des DEFM 123 hors activité réduite, et donc très différente de celle de l'enquête Emploi.

Des facteurs liés à des modifications du service public de l'emploi ont par ailleurs affecté les statistiques de l'ANPE

La Dares a présenté, lors de la séance du CNIS du 8 mars, une analyse de l'évolution récente des statistiques de l'ANPE, notamment des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Elle évalue notamment l'effet de deux mesures sur le niveau des DEFM 1+6, la mise en place de la Convention de reclassement personnalisé (CRP) et la modification du calendrier de relance des demandeurs d'emploi.

Les personnes qui bénéficient d'une mesure de CRP sont classées en catégorie 4 pendant huit mois avant d'être classées en catégorie 1 alors que les licenciés étaient classés en catégorie 1 beaucoup plus rapidement. L'effet de cette modification aurait conduit à diminuer le niveau des DEFM de 20 000 à 25 000 personnes fin 2006.

Tous les demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation mensuelle dans les premiers jours du mois suivants (« qui n'ont pas pointé ») sont destinataires d'une relance. Or, les délais de relance ont été réduits, ce qui a conduit à une augmentation des absences au contrôle. Certaines personnes se réinscrivent rapidement, d'autres non, notamment si elles ne sont pas indemnisées. L'effet sur le niveau des DEFM provient des radiations qui ne sont pas suivies d'une réinscription. Il a été estimé aussi à -20 000 à -25 000 personnes.

D'autres facteurs ont été cités mais non chiffrés : les classements plus systématiques en catégories 5 et le fait que les entretiens sont devenus mensuels à partir du 4ème mois de chômage pour tous les demandeurs d'emploi. La mensualisation des entretiens conduit à augmenter les absences aux entretiens, en particulier si la personne n'est pas indemnisée, ce qui entraîne un accroissement des radiations. La Dares a mentionné également que d'autres facteurs encore ont pu aussi jouer, le chiffrage de leurs impacts étant impossible à ce stade.

Face à cette situation, le Bureau du Cnis a demandé que des avertissements renforcés accompagnent les publications faites sur l'emploi et le chômage par le système statistique public, notamment la série du chômage au sens du BIT, afin que chacun puisse prendre connaissance des incertitudes affectant les données actuellement publiées. Le Bureau considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur le chômage, le sous emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le SSP devra produire.

95

La note de conjoncture de l'Insee de juin 2007 fournit, dans la <u>fiche thématique chômage</u>, des éléments complémentaires d'analyse de l'écart entre les données trimestrielles des enquêtes Emploi et les données ANPE pour la période récente. En août 2007, la Dares a publié un document d'études (n°128) "<u>Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à 1 fin 2006</u>", rédigé par Etienne Debauche, Thomas Deroyon, Fanny Mikol, Hélène Valdelièvre. Ce document analyse l'impact de modifications dans la gestion des demandeurs d'emploi mises en œuvre depuis 2005 par le Service public de l'emploi, et ses principales conclusions sont reprises dans l'encadré 4 (page 11) du Premières synthèses "<u>Le marché du travail au second semestre 2006</u>" consacré à la présentation des dernières données sur le marché du travail.

E/ Le débat sur les indicateurs de chômage (hors du système statistique)

A la fin des années 80, la CGT a publié un indicateur ajoutant aux chômeurs proprement dit (DEFM et chômeurs en formation) les bénéficiaires de dispositifs de politique d'emploi (préretraités et jeunes en insertion sous le statut de stagiaires de la formation professionnelle). En 1999, la CGT a proposé deux mesures élargies du chômage : la première, qu'elle appelait « sous-emploi », correspondait à la somme des ressources en main-d'œuvre inutilisées, chômeurs BIT, chômeurs découragés, temps partiels contraints, préretraites liées à des suppressions d'emploi (cette mesure présente une forte parenté avec l'indicateur U-6 du BLS dont on parlera plus loin) ; la seconde, les exclus économiques du travail salarié réunissait les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégories 1 à 8 sauf 5), des bénéficiaires des dispositifs de la politique de l'emploi (DRE, préretraités, demandeurs d'emploi en stage, autres catégories du type CES) et les bénéficiaires du RMI (non déjà comptés comme inscrits à l'ANPE). Au total près de 5,2 millions de personnes fin 2005 10.

En 1997, l'association Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts (Cerc-association) publiait un dossier "Chiffrer le chômage, des enjeux de société". Ce dossier confirmait l'évolution divergente du chômage BIT et des DEFM depuis 1986. Il soulignait les perturbations et dérives de la mesure du chômage à partir des données de l'ANPE, mais considérait que la définition BIT du chômage était restrictive et ne donnait pas une image fidèle de la dégradation du marché du travail. Plutôt qu'un indicateur unique, le rapport proposait la publication d'une batterie d'indicateurs sur les personnes privées d'emploi¹¹, et effectuait, à partir de données ANPE, un premier chiffrage, conduisant à un total de cinq millions de personnes en 1995¹².

La même année, le commissariat général du Plan, présidé par Henri Guaino, estimait le nombre de personnes touchées par le chômage à sept millions, en ajoutant aux chômeurs BIT les personnes travaillant en temps partiel subi (c'est à dire une partie du sous-emploi), les emplois précaires (y compris les emplois aidés dans le cadre des politiques de l'emploi), les personnes en formation qui cherchent du travail, les préretraités, les personnes classées inactives qui ne peuvent pas chercher du travail (notamment pour des raisons de santé) et celles qui n'en cherchent plus (travailleurs découragés).

Fin 2006, le collectif « Autres chiffres du chômage » (ACDC) a publié une note intitulée "Les chômages invisibles". Centrée sur les données de l'ANPE, cette note montrait que les DEFM de catégorie 1 (chiffre officiel), ne représentaient que la moitié des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Parmi les chômeurs invisibles figuraient les chômeurs des DOM, les demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel, les dispensés de recherche d'emploi, les chômeurs en activité réduite, les demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles.

. .

Informations figurant dans Jacques Freyssinet, "Controverses sur les chiffres du chômage", note Lasaire n°11, février 2007

En conclusion, Cerc-association écrivait : « Cette proposition ne vise pas à prôner la diffusion d'un « vrai chiffre » du chômage, car il n'y a pas de « vérité » unique en la matière, mais à suggérer l'élaboration d'une batterie d'indicateurs lisibles et fiables, à la signification largement reconnue, et qui puisse permettre au débat social de se poursuivre sur des bases plus saines et mieux informées ».

Chômeurs inscrits (DEFM et DRE) + chômeurs en formation et conversion + personnes en TUC, CES ou assimilés + préretraités.

Le même collectif a publié début 2007 une note précisément ciblée sur la question des indicateurs alternatifs du chômage, du sous-emploi et de l'emploi inadéquat, intitulée "Pour en finir avec « le chiffre du chômage »" (voir ci-après, partie sous emploi et emploi inadéquat).

Un document récent (largement utilisé dans cet état des lieux) est une note du Laboratoire social d'action, d'innovation, de réflexion et d'échanges (Lasaire), rédigée par Jacques Freyssinet en février 2007. Cette note, intitulée "Controverses sur les chiffres du chômage", distingue quatre questions :

- -la pertinence et la fiabilité de la mesure statistique du chômage par l'Insee
- -la fiabilité des données administratives de l'ANPE sur les demandeurs d'emploi
- -la critique d'une sous-évaluation permanente du chômage par sa mesure « officielle »
- -la mise en cause du retard apporté cette année à la correction du taux de chômage.

L'auteur rappelle que l'Insee a depuis 1986 peu ou prou appliqué les recommandations du rapport Malinvaud, mais regrette qu'il n'ait jamais accepté de publier des indicateurs alternatifs (au chômage BIT) qui auraient permis de mesurer le chômage selon des définitions plus ou moins larges. Les éléments de calcul « sont disponibles sur les sites de l'Insee ou de la Dares, mais le travail reste à faire et, en l'absence d'un débat sur l'adoption de définitions communément acceptées, chacun peut faire ses propres choix et publier ses évaluations... l'Insee n'a pas mis à la disposition des utilisateurs non experts les chiffres pertinents et fiables qui sont un socle nécessaire au débat démocratique ». Dans la suite du document, l'auteur cite plusieurs tentatives pour élaborer des mesures élargies du chômage ou du sous-emploi (reprises ci-dessus). Surtout, il souligne que l'écart croît en longue période entre mesure étroite et mesures larges, sous l'effet des transformations des structures d'emploi et du développement des politiques d'emploi. Cet écart accroît l'enjeu du débat sur les indicateurs du chômage.

Très récemment se sont tenus des <u>Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité</u>, à l'initiative d'organisations syndicales de l'Insee, de l'ANPE, du ministère de l'Emploi et du Centre d'études de l'emploi, ainsi que des associations de chômeurs et précaires et du collectif ACDC. Ces Etats généraux ont convergé sur deux propositions : placer l'enquête Emploi au cœur du dispositif de mesure, élargir la palette des indicateurs statistiques.

F/ Des indicateurs alternatifs du chômage à l'étranger

Aux Etats-Unis, des indicateurs alternatifs de mesure du chômage existent depuis 1976 et permettent de diversifier les approches du marché du travail. Ces indicateurs ont été légèrement modifiés à la suite de changements du questionnaire du *Current Population Survey*. Un article américain, "BLS introduces new range of alternative unemployment measures", paru dans la *Monthly Labor Revie*w en octobre 1995 retrace la genèse et les modifications de ces indicateurs¹³. L'indicateur U-3 correspond à la définition du chômage au sens du BIT (6,1% de la population active civile en 1994). Deux indicateurs sont plus restrictifs: U-1 correspond aux chômeurs au chômage depuis 15 semaines ou plus (2,2%), U-2 aux chômeurs à la suite d'un licenciement ou de la perte d'un emploi temporaire (2,9%). Trois indicateurs emboîtés sont plus larges que le chômage au sens du BIT, U-4 inclut les travailleurs découragés (au numérateur et au dénominateur: 6,5%), U-5 l'ensemble des *marginally attached workers*, inactifs cherchant un emploi, disponibles, mais qui ne recherchent pas actuellement (7,4%). Moins liés au marché du travail que les travailleurs découragés, ils représentent cependant une ressource de travail potentielle. Enfin, U-6 comprend également les personnes qui travaillent à temps partiel pour des raisons économiques; cet indicateur représente 10,9% de la population active civile plus les *marginally attached workers*. L'indicateur U-6 complète ainsi le chômage BIT à la fois du côté des inactifs et du côté des actifs.

Un autre article américain, de Constance Sorrentino, "<u>International unemployment indicators, 1983-1993</u>" montre l'intérêt de ces indicateurs alternatifs, dans une perspective de comparaison internationale. Sur la période 1983-1993, le Japon, dont le taux de chômage est faible, a un pourcentage élevé de travailleurs découragés, tandis que la Suède a beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel pour des raisons économiques. Une comparaison élargie relativise donc les performances jugées uniquement à l'aune du seul chômage au sens du BIT.

Aujourd'hui, les indicateurs U-1 à U-6 sont disponibles sur le site internet du *Bureau of Labor Statistics* (<u>série</u> <u>A12</u>), et tous les éléments nécessaires à leur calcul figurent, sur une base mensuelle parmi les statistiques issues du Current Population Survey (CPS).

Article cité dans Jacques Freyssinet, "Controverses sur les chiffres du chômage", note Lasaire n°11, février 2007

97

Un article récent d'un statisticien du Center for Economic and Policy Research, John Schmitt "Is the "Real" US Unemployment Rate 15 Percent?" nous a été signalé par Jacques Freyssinet. Cet article est fondé sur la méthodologie que le Mac Kinsey Global Institute avait appliquée à l'analyse du chômage en Suède ; si le taux de chômage « large » en Suède en 2004 est compris entre 15 et 17% en 2004 (pour un taux de chômage BIT officiel de 5,3%), une mesure voisine appliquée aux Etats-Unis donne pour la même année entre 13 et 15% (taux de chômage BIT 5,5%). L'intérêt de l'article n'est pas seulement son résultat (triple du taux BIT), mais aussi l'examen des catégories rassemblées pour aboutir à cette mesure large. Pour les Etats-Unis, elles incluent les catégories des indicateurs du BLS (U-4 à U-6) mais vont plus loin.

Autre indication sur une catégorie frontière, celle donnée dans Insee-première n°670 en août 1999, par Marie-Annick Mercier et Philip Lee, à l'occasion d'une comparaison entre "Le marché du travail en France et au Royaume-Uni". Si le chômage stricto sensu est plus faible au Royaume-Uni qu'en France, la frontière-chômage inactivité y est moins nette : les personnes disponibles et souhaitant travailler mais ne recherchant pas sont six fois plus nombreuses qu'en France, les personnes qui cherchent ou souhaitent du travail mais ne sont pas disponibles deux fois et demi plus.

Il n'y a pas à Eurostat d'approche systématique sur ces indicateurs, car ce domaine ne fait pas l'objet d'un consensus au sein de l'union européenne. Néanmoins une mesure standard de la « réserve d'emploi » a été proposée en 2001-2002, et des données descriptives sont publiées annuellement sur les personnes voulant travailler mais inactives (donc la même marge que celle analysée dans la comparaison France Royaume-Uni citée ci-dessus). Voir "Statistiques en bref", notamment le tableau de la page 6. Les lignes directrices de l'emploi utilisent une définition très proche (indicateur *labour reserve*).

L'OCDE a contribué il y a plus de dix ans à élargir au delà de la définition officielle du chômage l'examen des statistiques, afin d'apprécier le degré de sous utilisation de la main-d'œuvre : cf. le chapitre 2 de l'édition 1995 des Perspectives de l'emploi (disponible sur le site internet en anglais sous le titre "Supplementary measures of labour market slack: an analysis of discouraged and involuntary part time workers"). L'étude porte sur les pays qui disposaient des statistiques correspondantes. Sur la base de l'expérience américaine, l'OCDE analyse deux catégories, les travailleurs découragés et les personnes travaillant involontairement à temps partiel (y compris les personnes en chômage partiel mais ordinairement à temps complet). Outre une évaluation de leur nombre, l'étude cherchait à apprécier leur proximité avec le marché du travail. Les travailleurs découragés sont en général assez éloignés du marché du travail : ils ont perdu leur emploi il y a plusieurs années, et ont une faible probabilité d'y retourner. Ils sont intermédiaires entre les chômeurs de longue durée et les inactifs. Concernant les temps partiels involontaires, l'étude montre que dans certains pays ils sont très nombreux parmi les personnes poursuivant parallèlement des études. Les données statistiques correspondantes proviennent des enquêtes nationales sur la population active et, pour les pays de l'union européenne, de l'enquête harmonisée sur les forces de travail depuis 2003. Sauf dans ce dernier cas, on observe parfois des différences de concepts entre pays, et des ruptures de série.

Dans un article récent (signalé par l'OCDE), deux auteurs australiens examinent le taux d'utilisation de la maind'œuvre dans divers pays, dont l'Australie. Cet article est intitulé "Workforce Participation Rates - How Does Australia Compare?" Pour réaliser leur analyse, ils pointent des différences entre les statistiques des différences pays, qui affectent de façon quelquefois non négligeable leur classement selon le taux d'emploi, indicateur actuellement très regardé¹⁴, et ils passent en revue des catégories frontières du chômage, les travailleurs sousemployés et les personnes à la marge du marché du travail (marginally attached persons). Concernant le sousemploi, leur définition est classique et reprend la définition du BIT. Pour les marginally attached persons, ils considèrent d'une part les personnes inactives souhaitant travailler et ayant entrepris des démarches en ce sens, mais non disponibles au cours de la semaine de référence (avec une sous catégorie pour les personnes disponibles mais seulement d'ici quatre semaines), et d'autre part les personnes inactives souhaitant travailler qui ne cherchent pas activement du travail mais seraient disponibles pour travailler sous quatre semaines. Cette seconde catégorie inclut les travailleurs découragés, ceux qui pensent qu'ils ne trouveraient pas de travail pour des raisons liées au marché du travail. Pour calculer un taux de sous utilisation de la main-d'œuvre élargie, le bureau australien de statistiques retient l'ensemble des personnes en sous-emploi, et parmi les marginally attached persons, seulement les travailleurs découragés, et les personnes inactives qui cherchent activement du travail, ne sont pas disponibles la semaine de référence mais pourraient commencer à travailler d'ici quatre

-

Il y a des différences significatives entre les pratiques statistiques des différents pays et ces écarts affectent la comparabilité des données publiées. Pour donner une meilleure base de comparaison, cet article corrige l'impact de la saisonnalité des données (août versus moyenne annuelle), ajoute les forces armées mais exclut la population vivant en institution, corrige les données des 65 ans et plus (versus 65-74 ans) et des 15-19 ans (versus 16-19), exclut les femmes en congés de maternité. La définition du chômage (disponibilité la semaine de référence versus d'ici deux semaines) et le traitement des résidents temporaires sont également une cause d'écart.

semaines. Ces deux catégories ne représentent que 13,6% des marginally attached persons, mais elles ont un lien fort avec le marché du travail.

Remarque: par rapport aux catégories américaines U-4 à U-6, qui recensent seulement les personnes disponibles pour travailler (ou travailler plus dans le cas des personnes involontairement à temps partiel), la définition australienne des marginally attached persons inclut les personnes en recherche active d'emploi mais non disponibles. Elle ne comprend pas les personnes inactives souhaitant travailler qui ne sont ni disponibles ni en recherche active d'emploi (encore plus éloignée du marché du travail, ces personnes ne satisfont pas deux des critères du BIT nécessaires pour être compté chômeur).

Au Royaune-Uni, deux articles de Milena Simic, "<u>Underemployment and overemployment in the UK</u>" et "<u>Volume of underemployment and overemployment in the UK</u>" ont été publiés en août et octobre 2002 par la revue Labour Market Trends. Ces articles proposent des mesures du sous-emploi, en nombre de personnes et en volume, et également des estimations du sur-emploi (personnes qui souhaitent travailler moins).

L'estimation du sous-emploi vise à mesurer les situations de manque partiel de travail, et à compléter ainsi les statistiques du chômage. Pour déterminer les personnes en sous-emploi, le premier article, suivant les recommandations d'un groupe de travail d'Eurostat, considère l'ensemble des personnes qui souhaitent travailler plus d'heures, (1) en ajoutant un emploi à celui qu'elles ont déjà, (2) en voulant un autre emploi comportant plus d'heures de travail à la place de l'actuel, ou (3) en voulant augmenter le nombre d'heures exercées dans le cadre de leur travail actuel. A ces personnes (près de 2,4 millions à l'automne 2001), on applique d'abord un critère de disponibilité (sous deux semaines), qui élimine 250 000 personnes, puis un seuil de durée du travail la semaine de référence (40 heures pour les femmes et 45 heures pour les hommes), les 290 000 personnes qui travaillent plus sont également éliminées. Restent 1 850 000 personnes sous-employées. Bien qu'en légère diminution, le sous-emploi représente plus de 5% de la population active, et touche surtout les personnes travaillant à temps partiel, les jeunes, les métiers les moins qualifiés et les moins payés.

Remarques: il y a donc, en plus du sous-emploi proprement dit, calculé selon les recommandations du BIT (relayées ici par Eurostat), une marge de personnes qui souhaitent travailler plus mais ne satisfont pas aux critères du sous-emploi, soit qu'elles travaillent déjà à temps plein (au dessus du seuil retenu en l'occurrence), soit qu'elles ne soient pas disponibles sous deux semaines. Par ailleurs, la mesure du sous-emploi dans ces deux articles n'isole pas les personnes en chômage partiel, habituellement à temps plein mais ayant travaillé moins la semaine de référence pour des raisons économiques (contrairement à l'étude de l'OCDE de 1995 citée cidessus).

Données chiffrées sur les travailleurs découragés et le sous-emploi, comparaison par pays (source, OCDE) Mesure de sous utilisation de la main d'œuvre, 2005

	Chômage	Sous emploi	Travailleurs découragés	Taux de chômage	Taux de sous utilisation de la main d'œuvre Pourcentage)	Taux de travailleurs découragés	Taux de sous emploi rcentage)	
Australie	537	769	63	5.1	9.3	0.6	3.6	Australie
Canada	1173	806	31	6.8	9.2	0.0	2.3	Canada
Danemark	138	95	1	4.8	6.5	0.0	1.7	Danemark
France	2717	923	38	9.8	11.6	0.1	1.7	France
Allemagne	4575	1432	103	11.1	13.1	0.2	1.7	Allemagne
Irlande	86	24	1	4.3	4.9	0.0	0.6	Irlande
Italie	1890	1145	844	7.7	13.1	3.3	2.3	Italie
Japon	2930	3620	1110	4.4	8.7	1.6	2.7	Japon
Espagne	1913	748	298	9.2	12.2	1.4	1.8	Espagne
Suède	361	135	100	7.7	11.0	2.1	1.4	Suède
Royamue-Uni	1361	487	35	4.6	5.5	0.1	0.8	Royamue-Uni
Etats-Unis	7589	4161	435	5.1	6.7	0.3	1.4	Etats-Unis

Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques du marché du travail - els/employment/data.

Note : voir aussi l'impact de l'inclusion des travailleurs découragés dans "<u>Taux de chômage dans les pays de l'OCDE</u>", Emmanuelle Nauze-Fichet, notes bleues de Bercy (graphique 1).

G/ Au-delà de la définition et de la mesure des populations touchées par le chômage, des indicateurs relatifs à la situation des chômeurs : indemnisation et récurrence de la situation de chômage

Indemnisation du chômage et minima sociaux

Les publications régulières sont relativement nombreuses, en provenance tant du système statistique public que de l'Unedic.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés est publié tous les mois dans la publication de la Dares et de l'ANPE « Le marché du travail en ... » : il y a dans cette publication un tableau intitulé « chômage indemnisé » qui fournit le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés en fin de mois par le régime d'assurance chômage d'une part et par le régime de solidarité d'autre part. Le nombre de personnes indemnisées et dispensées de recherche d'emploi figure également ainsi que le taux de couverture des deux régimes par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories 123678 augmenté du nombre de DRE. Le mois sur lequel portent les statistiques d'indemnisation est le mois précédant le mois sur lequel portent les statistique du chômage (les données sur l'indemnisation du mois de mars 2007 sont publiées en même temps que le chômage d'avril 2007).

Par ailleurs, à un rythme en général annuel, la Drees et la Dares publient des analyses sur l'indemnisation du chômage et sur les minima sociaux. On peut citer les bilans annuels du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité (ASS essentiellement), réalisés par la Dares, dans lesquels les caractéristiques des personnes indemnisées, ainsi que l'évolution du taux de couverture en lien avec la conjoncture sont décrites.

De son coté, la Drees réalise des bilans annuels sur les neuf minima sociaux. Six d'entre eux concernent des personnes d'âge actif. Ils sont donc susceptibles de concerner des personnes au chômage ou appartenant aux franges du chômage, de l'emploi et de l'inactivité. Par ailleurs, la Drees a publié une analyse des passages dans les dispositifs des minima sociaux. Ce type d'étude se rapproche de celles qui sont réalisées sur la récurrence du chômage. Un autre document de la Drees analyse l'aspect territorial : "La population des allocataires du RMI : tendances d'évolution et disparités départementales". A propos du suivi du nombre de personnes au RMI, la Drees publie des données trimestrielles.

http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.11-47-1.pdf

http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.04-17.1.pdf

http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er539/er539.pdf

http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er536/er536.pdf

En dehors du système statistique public, l'Unedic publie un grand nombre de documents.

Tous les mois, l'Unedic publie un communiqué de presse fournissant le nombre de chômeurs indemnisé du mois, en distinguant l'assurance chômage et la solidarité. Il en est de même pour les entrées dans les dispositifs de cessation anticipée d'activité. En outre, l'Unedic produit à un rythme trimestriel des analyses sur l'évolution du chômage indemnisé et non indemnisé (caractéristiques de bénéficiaires, évolution du taux de couverture, lien avec la conjoncture, montant des indemnisations). L'Unedic publie également tous les trimestres le montant des indemnités de chômage ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs de dispersion, à la fois sur les salaires qui étaient perçus et sur les prestations de chômage.

Le bulletin mensuel de l'Unedic reprend l'ensemble des statistiques sous forme de tableau.

http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/cpalloc200704.pdf

http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/deni20064.pdf

http://info.assedic.fr/assurance_chomage/travail/documents/bm200705.pdf

La Dares et la Drees ont publié à plusieurs reprises des études plus ponctuelles sur les mécanismes d'intéressement (possibilité de cumuler temporairement un revenu d'activité avec une allocation perçue antérieurement à la reprise d'emploi) et la sortie des minima sociaux vers l'emploi. Voir Mathilde Clément et Bérengère Junod, "Les bénéficiaires du RMI et de l'ASS", Dares PS n°26.3 juin 2006. Les auteurs fournissent les caractéristiques des bénéficiaires d'une mesure d'intéressement (13% des allocataires du RMI et de l'ASS) au 31 décembre 2003. Ils sont plus jeunes que l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux, ont alterné plus souvent emploi et chômage et occupent en majorité des emplois précaires. Selon les auteurs, les emplois repris dans le cadre de l'intéressement semblent faciliter l'insertion dans l'emploi à moyen terme. Voir également "Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi", Drees Etudes et Résultats n°567 avril 2007. Cette publication fournit de premiers résultats de l'enquête menée en 2006 auprès des bénéficiaires des minima sociaux. Selon

cette enquête, la reprise d'emploi est le premier motif de sortie du RMI et de l'ASS et le manque de formation la principale raison mise en avant par les enquêtés pour expliquer la persistance du chômage. Ces études seront poursuivies.

Deux études portent sur les comparaisons des proportions de la population concernées par les différents minima sociaux en Europe. Un chiffrage a été produit par l'OCDE, dans Perspectives de l'emploi 2003, "Prestations et emplois : amis ou ennemis ? Interactions entre mesures sociales actives et passives". Cette publication montre (notamment) que les taux de chômage entre pays s'accompagnent de taux de prestations sociales bien plus resserrés. Une autre étude a été réalisée à la Drees par Patrick Horusisky, Katia Julienne, et Michèle Lelièvre, "Panorama des minima sociaux en Europe", Dossiers solidarité et santé n°3, 2005, pages 67 à 100. Comme la publication précédente, cette étude montre que le taux de bénéficiaires de minima sociaux est souvent plus élevé quand le taux de chômage est bas.

Par ailleurs, les articles de recherche sur le domaine de l'indemnisation du chômage sont nombreux depuis longtemps.

Une analyse de la réforme de l'indemnisation mise en place en 2000 a été publié par l'Ires dans un document de travail : Jacques Freyssinet, "La réforme de l'indemnisation du chômage en France (mars 2000-juillet 2001)".

La plupart des travaux de recherche portent sur l'impact de l'indemnisation sur la sortie du chômage et la reprise d'emploi, un consensus semblant exister sur le fait que l'indemnisation aurait un effet sur la durée du chômage plus que sur son niveau.

Récurrence des situations de chômage

Aucune statistique sur la récurrence des situations de chômage n'est publiée de façon habituelle. En revanche, les études et les articles de recherche sont assez nombreux. Il apparaît d'abord qu'il n'y a pas de définition consensuelle de la récurrence du chômage, ce qui renvoie à la notion connexe d'instabilité de l'emploi, chaque auteur adoptant sa définition, en fonction des données dont il dispose.

Les travaux sont de plusieurs types : des typologies qui montrent la diversité des cas mais ne permettent pas de déterminer les liens de causalité, des travaux sur les évolutions des taux de transition entre emploi, chômage et inactivité et des modélisations visant à mettre en évidence les causes des phénomènes de récurrence.

On peut indiquer les références suivantes :

- sur les classifications de chômeurs :
- "L'inscription à l'Anpe et après : itinéraires de chômeurs" : Geneviève Canceill et Hervé Huyghues-Despointes Dares PI / PS n°37.1 99.09.
- "Classification of recurring unemployed workers and unemployment exits" : Marie Cottrell and Patrice Gaubert European Journal of Economic and Social Systems $14-n^{\circ}1$ (2000)-53-68.
- sur les transitions emploi, chômage, inactivité

Un certain nombre de travaux étudient les transitions à une date donnée entre les différents états possibles, ce qui ne donne pas d'élément sur la récurrence (qui doit être étudiée à partir du devenir de cohortes de personnes entrées au chômage à une date donnée).

S'agissant de travaux sur données de panel, on peut citer l'article de 1992 de Fougère et Kamionka ("Mobilité et précarisation sur le marché français du travail : une analyse longitudinale pour les années 1986 à 1988", *Economie et Prévision*, 1-2) qui vise à quantifier les proportions d'individus qui restent dans une situation stable (toujours en emploi, ou toujours au chômage, toujours inactifs) et celle des travailleurs qui alternent emploi et chômage.

Egalement l'article de Stefan Lollivier ("<u>Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : des trajectoires hétérogènes</u>", Economie et statistique, n°334, 2000-4) établi à partir du panel européen. Cet article examine les insertions au cours de la période 1993-1998, et constate que la récurrence du chômage va de pair avec l'occupation d'emplois précaires, peu qualifiés et mal payés.

D'autres travaux, dont le but est différent de la description du marché du travail, cherchent à évaluer les politiques mises en œuvre par le service public de l'emploi dans le but de réduire la récurrence. Il en est ainsi de Crépon B., M. Dejemeppe and M. Gurgand (2005) : "Counseling the unemployed: does it lower unemployment duration and recurrence?" IZA Working Paper $n^{\circ}1796$

http://www.crest.fr/pageperso/crepon/CounselingtheUnemployed.pdf

Dans cet article, les auteurs estiment l'impact des prestations intensives fournies par l'ANPE sur la récurrence du chômage et sa durée.

Dans le même esprit que l'article précèdent sur les prestations, Crépon, Ferracci et Fougere étudient l'impact des formations sur la récurrence au chômage et sur la durée du chômage. Crépon B., M. Ferracci and D. Fougere (2006): "Training the Unemployed in France: Impact on Unemployment and Recurrence"

II Emploi

A/ Les évaluations portant sur les stocks d'emploi

Comme pour le chômage, il y a pour l'emploi deux approches possibles, par des enquêtes (enquête Emploi essentiellement) et par des sources administratives. Ces approches se distinguent par plusieurs aspects. D'abord, l'enquête Emploi, menée auprès des ménages, fournit une évaluation du niveau de l'emploi en nombre de personnes physiques alors que dans les sources administratives, l'emploi est abordé à partir des postes de travail déclarés par les entreprises. Il s'agit donc d'un comptage a priori en nombre de postes de travail et non en personnes physiques. Les indices d'évolution d'emploi tirés de ces sources administratives sont ensuite appliqués aux niveaux d'emploi en personnes physiques issus du recensement de la population de 1999. De ce fait, on retrouve une estimation d'emploi en personnes physiques mais en faisant l'hypothèse que la multiactivité est restée constante depuis 1999 dans tous les secteurs et dans toutes les régions, ce qui est une hypothèse assez forte. Lorsqu'un individu est interrogé à l'enquête emploi, on lui demande de déclarer son activité principale (qu'il va définir lui-même) puis éventuellement de déclarer d'autres activités secondaires. L'emploi résultant de l'enquête emploi sera de facto évalué en nombre de personnes physiques. Lorsqu'on compare l'emploi issu de l'enquête emploi et celui issu des estimations d'emploi, il serait intéressant d'apporter des éléments descriptifs sur la multi-activité et sur la façon dont elle évolue dans le temps : quelle intensité, dans quels secteurs, sur quel type d'emploi, pour quel volume de travail...Les DADS devraient permettre d'apporter des éléments d'information réguliers sur ce sujet, pour les salariés.

Ensuite, la condition de durée pour être considéré comme employé ou actif occupé n'est pas la même dans les deux types de sources. Dans l'enquête Emploi, le classement en actif occupé est extensif au regard de la durée de travail nécessaire : il suffit en effet, comme il a été dit plus haut, d'avoir travaillé une heure dans la semaine de référence. Dans les sources administratives, le niveau de l'emploi est évalué à un moment donné, en fin de trimestre ou en fin d'année à partir du nombre de postes occupés. Les emplois de très courte durée échappent vraisemblablement à ces statistiques. Enfin, l'enquête Emploi fournit une évaluation de l'emploi en moyenne sur l'année (ou sur le trimestre) alors que les sources administratives se rapportent au niveau de l'emploi en fin de période. Cette différence est importante car les fluctuations au sein de la période (année ou trimestre) sont prises en compte dans l'enquête Emploi mais non dans les sources administratives.

Les données administratives

Les statistiques les plus précoces sont trimestrielles. Il s'agit des niveaux d'emploi salarié en fin de trimestre. Le système mis en place pour tirer partie des données administratives est complexe car il incorpore progressivement une information de plus en plus complète. C'est l'INSEE qui synthétise l'ensemble de ces informations de provenances très diverses (voir en annexe le détail de la construction de ces séries). L'emploi non salarié est évalué à un rythme annuel. Voir Magali Beffy, "Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor" dans France, portrait social 2006 (notamment l'encadré 1, les non-salariés dans les différentes sources).

Les séries d'emploi de la comptabilité nationale sont des séries en moyenne annuelle et non en fin d'année, ou en moyenne trimestrielle et non en fin de trimestre. Il s'agit des séries précédentes évaluées en milieu de période par demi somme des niveaux extrêmes.

Par ailleurs, en dehors du système statistique public, l'Unedic et l'Acoss produisent leurs propres données trimestrielles et annuelles. Elles sont relatives au nombre de postes occupés par des salariés (et non au nombre de personnes). Les champs couverts et les traitements sont différents de ceux de l'INSEE. L'INSEE, la Dares, l'Unedic et l'Acoss se réunissent systématiquement pour comparer les différentes sources.

L'enquête Emploi

L'enquête Emploi fournit directement une évaluation de l'emploi total en France métropolitaine. L'information est collectée pour les ménages ordinaires et les personnes résidant en collectivité mais ayant gardé un lien avec un ménage ordinaire. Cette enquête est décrite en annexe 2 (voir lien Méthodologie de l'enquête Emploi). L'enquête Emploi fournit une évaluation de l'emploi en moyenne annuelle à partir des évaluations trimestrielles recueillies depuis que l'enquête est menée en continu (2003). Les résultats de l'enquête sont calés sur les estimations de la population annuelles (fondées sur le bilan démographique qui tient compte notamment des enquêtes annuelles de recensement). Ce n'est pas la source la plus appropriée pour mesurer le niveau de l'emploi ou son évolution, en raison notamment des fluctuations d'échantillonnage (±150 000 personnes). C'est en revanche une source primordiale pour analyser des phénomènes tels que les statuts d'emploi, les parcours des personnes en emploi, du fait de la richesse du questionnement. Cette source a également l'avantage de constituer un cadre d'ensemble où 1) la cohérence est établie a priori entre la population active, l'emploi et le chômage ; 2) les données françaises sont comparables à celles des autres pays européens. C'est pourquoi elle est souvent utilisée dans les publications. Voir par exemple "France, portrait social 2005-2006", fiches thématiques 2 à 4 et 30

Dans son rapport de 1986, Malinvaud ne fait pas de recommandation particulière sur le suivi macroéconomique de l'emploi, qui ressemblait beaucoup au dispositif actuel, même s'il était à l'époque moins complet.

B/ Les flux d'entrées et de sorties de l'emploi

Le rapport Malinvaud recommandait que les conditions de mise en place de statistiques sur les créations et les suppressions d'emploi soient étudiées et qu'un programme visant à leur production régulière soit adopté. Cette recommandation a été suivie par l'INSEE et la Dares qui publient des statistiques sur les mouvements de main d'œuvre depuis le milieu des années 1990. Ces données sont issues de deux sources statistiques complémentaires :

- Les Déclarations mensuelles de Mouvement de Main d'œuvre (DMMO): chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent. Ces déclarations sont exploitées en commun par l'INSEE et la Dares;
- L'Enquête sur les Mouvements de Main d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé. Cette année, la Dares étend l'échantillon de son enquête aux établissements de un à neuf salariés. Désormais, les établissements de toutes tailles sont donc représentés.

Le champ couvert est celui du secteur concurrentiel, à l'exception des entreprises de travail temporaire. Cependant les salariés en intérim sont pris en compte dans les établissements où ils sont affectés. Depuis 1996, la Dares publie les résultats fusionnés des deux sources. Depuis 2001, cette publication est trimestrielle alors qu'elle était semestrielle auparavant. Un bilan annuel est également publié.

http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/4retour information 50116051 001 002.pdf

III Sous emploi et situations d'emploi inadéquat

En 1986, le rapport Malinvaud recommandait que les situations de sous-emploi fassent l'objet d'une mesure précise conforme aux recommandations internationales.

Selon la définition donnée dans le rapport Malinvaud, qui suit d'ailleurs la définition de l'OIT de 1982, « le sous emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la qualification professionnelle (formation ou expérience de travail) de l'intéressé ». Le rapport distingue deux catégories de sous emploi : « le sous emploi « visible », seul susceptible d'être mesuré par des enquêtes, et le sous emploi « invisible » qui reflète une mauvaise répartition des ressources en main d'œuvre ou un déséquilibre fondamental entre la main d'œuvre et les autres facteurs de production et dont les symptômes pourraient être le faible revenu, la sous utilisation des compétences ou la faible productivité. »

La 16^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail a adopté, en 1998, une résolution qui recommande que les statistiques du sous emploi et des situations d'emploi inadéquat complètent les statistiques d'emploi, de

chômage et d'inactivité¹⁵. Une distinction est faite entre le sous-emploi lié à la durée du travail (antérieurement appelé « sous emploi visible ») et les situations d'emploi inadéquat. Dans cette résolution, le sous emploi fait l'objet d'une définition et les méthodes statistiques à mettre en œuvre pour sa mesure sont décrites. En revanche, ce n'est pas le cas des situations de travail inadéquat pour lesquelles les définitions et les méthodes statistiques nécessaires pour les décrire demandent encore à être développées.

A/ Sous-emploi lié à la durée du travail

Selon la définition figurant dans la résolution de 1998, « les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi – telles que définies dans les directives internationales en vigueur concernant les statistiques de l'emploi – qui répondent aux trois critères suivants pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi :

- (i) disposées à faire davantage d'heures (...)
- (ii) disponibles pour faire davantage d'heures (...)
- (iii) ayant travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail (...) »

Cette définition recouvre les personnes à temps partiel contraint ainsi que les personnes à temps complet ayant effectué un nombre d'heures inférieur à leur durée normale du travail (chômage partiel, chômage technique).

L'observation du sous emploi lié à la durée du travail nécessite des questions sur la durée du travail pendant la semaine de référence, la durée habituelle du travail hebdomadaire, les raisons de la différence entre ces deux durées, si différence il y a, pour en déterminer le caractère volontaire ou non, la recherche ou le souhait d'un travail supplémentaire et la disponibilité pour un tel travail.

Dans les années 1980 et 1990, à la suite du rapport Malinvaud, le sous emploi a fait l'objet de publications épisodiques¹⁶. Une étude sur les travailleurs pauvres, qui sont souvent des personnes en sous emploi, a été publiée en 2000 (voir Christine Lagarenne et Nadine Legendre, "<u>Les travailleurs pauvres</u>", 2000). En 2000 également, un Insee-première a retracé l'évolution du sous-emploi au cours de la décennie 90¹⁷.

Actuellement, l'Insee publie une évaluation du sous-emploi à partir de l'enquête Emploi en continu. Cette publication ne porte que sur les personnes en temps partiel « subi », les personnes à temps plein ayant travaillé moins que d'habitude n'étant pas étudiées. Des tableaux figurent dans les publications annuelles. Une analyse du sous-emploi en 2004 (avec un tableau rétrospectif sur plusieurs années) a été publiée dans Insee-première en octobre 2005 (voir le lien ci-après).

http://www.insee.fr/fr/ffc/ficdoc frame.asp?doc id=1480&analyse=1&path=/fr/ffc/docs ffc/IP1046.pdf

Des données sur le sous-emploi sont élaborées aussi dans d'autres pays (Etats-Unis, Royaume-Uni par exemple) et rassemblées par l'OCDE et Eurostat. Voir ci-dessus, I-F.

B/ Situations d'emploi inadéquat

Dans la résolution de 1998, il est distingué trois types de situation d'emploi inadéquat :

- (i) l'emploi inadéquat lié aux qualifications,
- (ii) l'emploi inadéquat lié aux revenus, résultant d'une organisation du travail, ou d'une faible productivité, d'un outillage, d'un équipement ou d'une formation insuffisants,
- (iii) l'emploi inadéquat lié au nombre d'heures de travail trop élevé.

Les personnes dans les deux premières catégories peuvent être comprises comme incluant toutes les personnes qui, durant la période de référence, désiraient ou cherchaient à changer leur situation de travail actuelle de façon à utiliser pleinement leurs qualifications professionnelles, ou de façon à accroître leurs revenus limités par les facteurs évoqués ci-dessus et étaient disponibles pour le faire. Les personnes dans la troisième catégorie cherchent à faire moins d'heures de travail, dans leur emploi ou dans un autre, que celles qu'elles avaient faites dans la période de référence avec une réduction correspondante de revenu.

Voir en annexe 1 la résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat (lien avec le site du BIT).

Notamment Claude Thélot, "Le sous-emploi a doublé en quatre ans", Economie et statistique n°193-194, octobrenovembre 1986.

Hélène Kontchou et François Brunet, "Baisse du sous-emploi après 8 ans de hausse », Insee-première n°693, janvier 2000.

La conférence appelle à poursuivre les travaux visant à développer les concepts et les définitions relatifs aux indicateurs sur les situations d'emploi inadéquat.

Le système statistique public n'élabore pas de données sur le champ de l'emploi inadéquat. Cependant, des travaux ont été menés sur le déclassement, qui peut d'un certain point de vue s'apparenter à l'emploi inadéquat lié aux qualifications. En effet, au delà du chômage et du temps partiel subi, le déclassement peut constituer une autre forme de sous-utilisation des compétences humaines sur le marché du travail. Le déclassement à l'entrée de la vie active peut être traité sous l'angle de la qualification du poste occupé au regard du diplôme obtenu, dans une optique de correspondance normative entre les deux, ou bien sous l'angle de la rémunération offerte. L'article de Gérard Forgeot et Jérôme Gautié ("Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement", Economie et statistique n°304-305, 1997) illustre la première approche, tandis qu'Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, ("Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches professionnelle et salariale du déclassement", Economie et statistique n°354, 2002) utilisent plutôt l'approche salariale. Une troisième possibilité est de s'appuyer sur le sentiment de la personne interrogée d'être (ou non) déclassée ; voir à ce titre Marceline Bodier et Emmanuelle Crenner, "Adéquation entre formation et emploi : ce qu'en pensent les salariés", Insee-première n°525, juin 1997. Une mise en perspective du risque de déclassement des jeunes figure (avec d'autres informations passionnantes) dans Michèle Mansuy, Yvette Grelet, "L'entrée sur le marché du travail, un système d'observation et des analyses en évolution" (journées d'études Cereq-Lasmas-IdL, Caen, 2003), \$ 2.1 page 467 et suivantes.

Autre aspect ayant un lien avec l'emploi inadéquat, les horaires de travail jugés excessifs. Dans l'Insee-première cité ci-dessus à propos du sous-emploi, Séverine Arnault évalue à 685 000 en 2004 le nombre d'actifs qui souhaiteraient réduire leurs horaires de travail. Au Royaume-Uni (voir ci-dessus, I-F), en 2001, près de trois millions de personnes auraient accepté d'être moins payées pour pouvoir effectuer moins d'heures de travail.

Le collectif ACDC a présenté dans sa note n°4 de mars 2007 une typologie de l'emploi inadéquat et un chiffrage du nombre de personnes qui sont dans de telles situations¹⁸. Selon cette organisation, l'emploi inadéquat possède quatre dimensions (qui ne sont pas exclusives):

- (i) les bas salaires qui ne permettent pas de vivre décemment,
- (ii) les contrats précaires qui ne permettent pas de construire l'avenir,
- (iii) le sous emploi qui ne permet pas l'utilisation des qualifications et des capacités des personnes,
- (iv) les emplois insoutenables qui ne préservent pas la santé de ceux qui les occupent.

Ces quatre indicateurs figurent dans le tableau de synthèse des indicateurs alternatifs de chômage et de précarité proposé par le collectif. Celui-ci appelle à un débat sur ces questions.

IV Précarité de l'emploi

La précarité de l'emploi se définit en fonction du statut de l'emploi : un emploi est précaire si le contrat de travail est un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat d'intérim. Les contrats aidés sont inclus en général dans les CDD. Le suivi des trajectoires, de l'enchaînement des emplois est au moins aussi important que l'analyse statistique de l'emploi occupé pour bien comprendre l'apparition de situations d'exclusion sociale ou de chômage.

Dans les recensements (et du coup dans l'enquête Emploi jusqu'en 1981), les seules situations spécifiques de statut de l'emploi isolées étaient l'apprentissage et le travail à domicile. A la fin des années 1970, un groupe de travail du CNIS a recommandé d'approfondir la connaissance des formes particulières d'emploi. Une enquête complémentaire sur ce thème a été ajoutée à l'enquête Emploi en 1980, ce qui a donné lieu à deux publications, l'une dans « Archives et Documents de l'INSEE », l'autre dans Economie et Statistique en 1982. Les stocks et les flux d'intérim et de contrats à durée déterminée y étaient mesurés. A partir de 1982, des questions relatives au statut de l'emploi ont été introduites (et sont toujours présentes) dans le questionnaire de l'enquête Emploi. Des questions sur les stages et les contrats aidés y figurent également.

A/ Analyse statistique des emplois occupés par types de contrats

Cette analyse doit porter sur les stocks de personnes en emploi et sur les flux d'entrées et de sortie de l'emploi.

Ce chiffrage repose sur une évaluation normative des personnes concernées, sans référence à des critères de recherche ou de souhait d'un autre emploi, ni au critère de disponibilité.

L'information sur les stocks provient actuellement de l'enquête Emploi. A terme, et si l'expertise menée actuellement le permet, les DADS pourront être une source importante d'information dans ce domaine. En effet, l'INSEE est en train d'introduire de nouvelles variables sur les conditions d'emploi, dont la nature du contrat de travail.

S'agissant des résultats de l'enquête Emploi, la répartition des salariés par statut (incluant le type de contrat) figure dans toutes les publications annuelles de l'enquête, avant comme après 2003.

Les statistiques de flux proviennent des DMMO-EMMO. Elles fournissent la répartition des embauches par type de contrat. La répartition des sorties par motifs permet d'appréhender le turnover de la main d'œuvre des entreprises. Sont ainsi décrites les entrées par types de contrats (CDI, CDD, recours à l'intérim), les sorties par motifs (fin de CDD, démissions, licenciement économique, autres licenciements, fin de période d'essai, retraite). CNE ? Ces données fournissent ainsi une mesure de l'instabilité de l'emploi (qui est le fait de quitter ou perdre son emploi).

Ces statistiques sont publiées trimestriellement et annuellement par la Dares, comme il a été dit plus haut.

La confrontation de ces deux types de sources met en évidence la dualité du marché du travail français : 9 salariés sur 10 ont un CDI en même temps que 7 embauches sur 10 se font sur contrat court, les fins de CDD étant prépondérantes dans les sorties des entreprises. En d'autres termes, la très grande majorité des salariés (neuf sur dix) a un emploi stable, en CDI, tandis qu'une minorité (un sur dix) a « tourne » rapidement sur des emplois précaires, CDD et intérim.

Pour compléter, la Dares a mené deux enquêtes auprès des entreprises sur les embauches en CNE. Les résultats ont été publiés en juin 2006 et en mars 2007. Cette enquête sera renouvelée à l'automne prochain auprès des entreprises. Par ailleurs, une enquête sera réalisée auprès des salariés. Ces deux enquêtes viennent de recevoir un avis favorable du CNIS.

B/ Suivi des trajectoires

L'enquête Emploi a permis d'analyser le devenir des salariés en intérim, sous CDD, ou ayant d'autres formes d'emplois précaires au cours des deux dernières décennies. Voir notamment Michel Cézard et Jean-Luc Heller, "Les formes traditionnelles d'emploi salarié déclinent", Economie et statistique n°215, novembre 1988; Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade, "Les formes particulières d'emploi en France: un marchepied vers les emplois stables?", France portrait social 1998-1999, Insee; "Les contrats courts, source d'instabilités mais aussi tremplin vers l'emploi permanent", Premières synthèses n°14-1, avril 2003, Dares, et aussi Pauline Givord, "L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004", Insee-première n°1061. Ce dernier article s'appuie sur des transitions trimestrielles tirées de l'enquête Emploi en continu.

L'enquête Emploi en continu fournit aussi des données sur les transitions d'une cohorte de personnes entre les différentes situation sur le marché du travail, emploi, chômage, inactivité. Elles permettent d'évaluer l'insécurité de l'emploi (le fait de quitter ou de perdre son poste pour devenir chômeur). L'INSEE a publié un tableau décrivant les transitions trimestrielles entre emploi, chômage et inactivité en 2005.

Par ailleurs, l'ANPE, l'INSEE et la Dares travaillent à un rapprochement des fichiers de demandeurs d'emploi et des DADS qui permettrait de suivre une cohorte de personnes de 1999 à 2004 entre l'emploi (DADS) et le chômage, en décrivant les types de contrats de travail et les catégories de demande d'emploi (avec ou sans activité réduite). Cet ensemble de données sera mis à la disposition de chercheurs habilités.

La transformation des CDD en CDI est une question importante qui a été étudiée ponctuellement. A partir du panel européen des ménages, la Dares a évalué les probabilités de passer d'un CDD à un CDI trois ans plus tard. Cette analyse pourrait peut-être être poursuivie à partir du panel DADS.

 $\underline{http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/etudes-recherche/publications-dares/les-documents-etudes/2006-117-cdd-un-tremplin-vers-cdi-dans-deux-tiers-casmais-pas-pour-tous-3490.html$

Précarité, ou stabilité des relations d'emploi de long terme

En contrepoint des analyses de la précarité de l'emploi, on trouve une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui montre qu'une relation de long terme se maintient dans un grand nombre de pays (dont la France) entre employeurs et salariés (cette étude a été citée par le président lors de la réunion du 11 juin 2007). En effet, la durée moyenne en emploi des personnes au travail à un moment donné s'est accrue depuis 10 ans (elle est passée de 11 à 12 ans). Ce n'est pas de la précarité. Mais en même temps, quand on prend les deux bouts, pour les jeunes, la durée moyenne est passée de 2 ans à 1 an, et pour les seniors elle a baissé de 7 ans à 5 ans. Il y a donc des personnes qui alternent chômage récurrent et emplois courts, tandis que d'autres sont très stables. Voir Peter Auer ans Sandrine Cases, "The Resilience of the long-term Employmnt Relationship", International Labour Review, vol.139 n°4, 2000-4, et "Employment stability in an age of flexibility, Evidence from industrialized countries", International Labour Office, Geneva, 2003. Cet ouvrage reprend la thématique de l'article précédent, et l'enrichit de quatre chapitres (écrits chacun par des auteurs différents) sur le Danemark (Per Kongshoj Madsen), la France (Bénédicte Galtier et Jérome Gautié), le Japon (Olivier Passet) et les Etats-Unis (Paul Osterman).

Faut-il mettre des indicateurs là-dessus, cela introduit (indirectement) la question des clivages sur le marché du travail.

V Les clivages sur le marché du travail

A/ Les jeunes et les seniors sur le marché du travail

Avec l'augmentation du chômage depuis le milieu des années 1970, deux catégories de la population, les jeunes et les seniors, se sont trouvées confrontées à des difficultés particulières : des statuts à la frontière de l'inactivité, du chômage et de l'emploi ont été créés pour eux. L'insertion des jeunes sur la marché du travail s'est faite de plus en plus difficilement : à la sortie de leur formation initiale, l'accès à un emploi durable s'est de plus en plus réalisé après un parcours où alternaient périodes de stage de formation, emploi aidé, chômage. De façon analogue, la sortie des seniors de la vie active est devenue moins tranchée qu'auparavant. Pour eux aussi, un « sas » a été créé avec la forte augmentation des préretraites et des dispenses de recherche d'emploi. Dans les deux cas, le statut d'activité est ambigu.

Les jeunes en emploi formation

Le rapport Malinvaud recommande que les situations d'emploi-formation fassent l'objet d'une mesure, compte tenu du développement de ces dispositifs pour lutter contre le chômage.

Un tableau de la situation des jeunes de 16 à 25 ans avait été établi pour la première fois en 1985 pour mars 1983 et mars 1984. Il a été pérennisé et produit chaque année à l'automne. Ce tableau rassemblait diverses sources dont le cadrage était assuré par l'enquête Emploi. L'effectif des ces générations était réparti en actifs ayant un emploi, chômeurs et inactifs, chaque catégorie étant éventuellement subdivisée :

Actifs ayant un emploi : Emploi formation (selon les différentes mesures d'aide à l'emploi)

Service national Autres emplois

Inactifs: Scolarisés

Dispositifs de formation à l'emploi

Autres inactifs

Ces données provenaient de l'enquête Emploi et de sources administratives, ce qui conduisait à certaines incohérences, rendues apparentes dans une ligne « solde ». Le rapport Malinvaud préconisait que ces évaluations soient généralisées à d'autres tranches d'âge, en reconnaissant toutefois que l'établissement de ces statistiques aurait un coût élevé.

Par ailleurs, la Cour des comptes a demandé, dans son rapport sur les mesures d'aide à l'accès des jeunes à l'emploi de 2007, que soit publiée la proportion de jeunes chômeurs rapporté à l'effectif de la classe d'âge, « en même temps et au même rythme que les taux de chômage ».

Actuellement, un tel tableau rassemblant dans un document unique toutes ces informations n'existe ni pour les jeunes ni pour les plus âgés. Cependant, des données très riches sont disponibles à la fois sur le site de l'INSEE,

dans les « bilans Formation Emploi », et sur le site de la Dares. Un Insee-première a été publié en janvier 2006 à propos de l'insertion des jeunes sur le marché du travail : cf. Pauline Givord, "L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004", Insee-première n°1061 (article déjà cité en IV-B ci-dessus). Des études menées à l'occasion des bilans emploi formation figurent dans deux numéros spéciaux d'Economie et statistique, en 2004 (n°378-379, "Bilan emploi formation - de l'école à l'emploi : parcours", présentation par Michèle Mansuy et Olivier Marchand) et 2005 (n°388-389, "Bilan emploi formation - formation et qualité des emplois occupés", présenté par Marc Gurgand et Jérome Gautié).

http://www.insee.fr/fr/ffc/bfe/accueil.htm

 $\underline{http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/statistiques/politique-emploi-formation-leading-emploi-forma$

professionnelle/84.html

http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2007.02-07.3.pdf

Les bilans Formation Emploi mis sur internet fournissent notamment des données sur la place des jeunes dans l'emploi et leur insertion dans la vie active. Ils sont élaborés par l'INSEE en partenariat principalement avec le Cereq, la Depp, et la Dares. Un ouvrage de la collection « Références de l'INSEE » sera publié en 2008. Cet ouvrage a vocation à être triennal et les tableaux seront mis à jour sur internet tous les ans.

Une répartition des jeunes de 16 à 25 ans dans les mesures de politique d'emploi selon les différentes mesures de la politique d'emploi est disponible sur le site de la Dares (données annuelles et mensuelles). Par ailleurs, la Dares publie tous les ans un « Premières Synthèses » relatifs à la situation des jeunes sur le marché du travail. Cette publication fournit les statistiques décrites dans le rapport Malinvaud à l'exception des dispositifs de formation postérieurs à la formation initiale, sans toutefois les inscrire ensemble dans un tableau de synthèse. Prochainement, la Dares publiera pour la première fois des statistiques relatives à la formation des jeunes chômeurs (dispositifs de formation à l'emploi).

La proportion des jeunes au chômage au sein de leur classe d'âge ne figure pas dans la publication mensuelle de la Dares sur le marché du travail.

Les sorties du marché du travail des seniors

Les personnes en préretraites ou en dispense de recherche d'emploi sont en principe classées comme inactives, comme cela est indiqué dans le rapport Malinvaud et confirmé dans les commentaires du BIT. Cependant, le BIT signale qu'il est possible que certaines de ces personnes soient engagées dans des activités salariées ou non salariées ou qu'elles soient à la recherche d'un emploi. Dans de telles circonstances, on pourrait être conduit à les classer dans l'emploi ou dans le chômage, selon les cas. Cette information ne peut pas être déduite des données administratives, seule une enquête pouvant la fournir. C'est bien ainsi que les préretraites et les DRE sont traitées en France, grâce à l'enquête Emploi.

L'information sur les DRE indemnisés par l'Unédic figure dans la publication mensuelle de la Dares sur le chômage.

Le collectif ACDC mentionne dans son tableau des indicateurs alternatifs de chômage et de précarité, trois catégories de personnes qui forment un groupe de personnes écartées prématurément du marché du travail :

- les préretraités,
- les dispensés de recherche d'emploi,
- les chômeurs découragés (personnes qui ont perdu leur emploi et ont cessé d'en rechercher un mais qui ne sont pas retraitées).

On a vu qu'une partie des deux premières catégories était malgré tout restée sur le marché du travail, les effectifs concernés pouvant être mesurés par l'enquête Emploi. Le cas des chômeurs découragés avait été envisagé dans le rapport Malinvaud : Celui-ci ne préconisait pas de réaliser une mesure des chômeurs découragés, en se fondant sur l'expérience américaine selon laquelle le lien entre les travailleurs découragés et le marché du travail est faible. Il était en outre ajouté que la notion était difficile à cerner car elle supposait implicitement une situation de référence virtuelle dans laquelle le marché du travail aurait été tel que le travailleur n'aurait pas été découragé. Il paraissait difficile de définir cette situation virtuelle sans arbitraire. Il serait sans doute nécessaire de rechercher les études dans ce domaine en France et à l'étranger.

B/Les hommes et les femmes sur le marché du travail

Des données statistiques sur ce sujet sont disponibles sur le site« <u>Égalité entre les hommes et les femmes</u> » du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Une note mensuelle présente des chiffres sur le <u>chômage des femmes (mai 2006)</u>; une brochure présente les "<u>Chiffres clés 2006 sur l'égalité entre les femmes et les hommes</u>". Un accès à une <u>documentation classée</u> (par auteur ou source de publication) figure aussi sur le site.

Le modèle dominant d'activité féminine au cours des années 50 et 60 reposait sur l'interruption d'activité des femmes au moment de la naissance de leurs enfants et la reprise d'activité une fois ceux-ci élevés. Progressivement, ce modèle s'est estompé au profit d'un modèle d'activité plus continue (qui caractérisait plutôt les pays nordiques). Depuis le milieu des années 60, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans s'est élevé de manière régulière, malgré l'augmentation du chômage à partir de 1975. Voir l'ouvrage "Femmes et hommes - Regards sur la parité" édité en 2004, notamment les pages 74 à 84 où figurent des données sur l'activité, l'emploi et le chômage.

L'évolution de la structure des emplois (moins de manuels, plus de cols blancs) leur est favorable, même s'il y a toujours des métiers surtout masculins et des métiers surtout féminins. Voir dans *Données sociales 2006* l'article de Monique Meron, Mahrez Okba et Xavier Viney, "Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées".

Cependant, elles sont plus touchées que les hommes par le chômage, et les emplois qu'elles occupent sont de plus en plus souvent à temps partiel. Un article récent de Cédric Afsa et Sophie Buffeteau, paru dans *Economie et statistique* n°398-399, mars 2007, fait le point sur "<u>L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir?</u>". Les auteurs indiquent (dans une note) que l'allocation parentale d'éducation (APE), mesure introduite pour faciliter l'interruption d'activité des mères de jeunes enfants, a eu un effet visible sur le comportement des générations concernées, dont le taux d'activité a baissé de près de deux points. Ils soulignent qu'en tenant compte du temps partiel et du chômage, le volume de l'activité féminine n'a guère augmenté malgré la croissance du nombre des actives.

Les femmes se retrouvent plus que les hommes dans les catégories-frontières, en sous-emploi pour beaucoup de celles qui sont à temps partiel (cf. ci-dessus), ou dans la « réserve de main-d'œuvre » pour les inactives qui souhaitent travailler mais soit ne cherchent pas effectivement, soit ne sont pas disponibles. L'évolution de cette réserve de main-d'œuvre en fonction de la conjoncture a donné lieu à de nombreuses études sur la flexion des taux d'activité, et les résultats correspondants sont intégrés aux prévisions de ressources en main-d'œuvre.

Un article de Magaret Maruani et Danièle Meulders, "Chômage, sous emploi et précarité" (dans <u>Femmes, genre et société : l'état des savoirs</u> – Ed. La Découverte, 2005) apporte des éléments de compréhension des statistiques sur les formes de chômage non conventionnel des femmes, sur leurs situations particulières aux frontières du marché du travail (chômage découragé, chômage révélé, inactivité contrainte, sous-emploi et temps partiel). Autres références du même auteur, Margaret Maruani, "Travail et emploi des femmes", Collection Repères, La Découverte, 3ème édition, 2006 (une mine de renseignements sur le travail des femmes et l'évolution de la société féminine); "Ravages cachés du sous-emploi", Le Monde diplomatique, 2003; "Les mécomptes du chômage" (note de lecture) 2002.

Peu de choses à dire concernant les hommes, sinon que le taux d'activité des 25-49 ans a tendance à baisser, ce qui montre l'existence d'une catégorie croissante de personnes à l'écart du marché du travail (handicaps ou problèmes de santé, découragement, marginalisation?), qu'il conviendrait de cerner de manière plus précise. Voir notamment l'article d'Olivier Chardon sur les inactifs en âge de travailler, cité ci-dessus en I- C.

C/ Le clivage du marché du travail par origine nationale

Il y a plusieurs façons d'appréhender ce type de clivage. On peut raisonner sur les étrangers ou sur les immigrés. La première fiche thématique de l'ouvrage "Les immigrés en France" explicite ces définitions, et leur recouvrement partiel. Ensuite, les pages 68 à 92 de cet ouvrage montrent les formes de la participation des immigrés au marché du travail. Globalement, leur taux de chômage est plus fort que celui des non-immigrés, sans que l'écart puisse être attribué à la structure des emplois occupés (ou susceptibles d'être occupés) par les uns et les autres. La situation des enfants de migrants est plus difficile que celle des jeunes des mêmes âges (taux de chômage de 30% en moyenne, et même de 40% pour ceux dont les parents sont originaires du Maghreb).

Un article de Chloé Tavan porte sur les trajectoires professionnelles : "<u>Migrations et trajectoires professionnelles</u>, une approche longitudinale", Economie et statistique n°393-394, novembre 2006.

Une étude de la Dares précise les effets de la nationalité et du quartier dans les difficultés des étrangers face à l'emploi : "Les difficultés des étrangers sur le marché du travail : effet nationalité, effet quartier ?", Premières synthèses n°17.3, avril 2005, Dares.

En termes de secteurs et de métiers, les immigrés travaillent surtout dans le bâtiment, l'industrie (automobile notamment), les services domestiques. Ils sont souvent ouvriers non qualifiés. Ils sont nombreux à exercer les métiers les plus durs physiquement ou les plus répétitifs.

Un article plus ancien "Les étrangers : une main-d'œuvre à part ?" écrit par Eric Maurin (Economie et statistique n°242, avril 1991) dresse un panorama de l'emploi et du chômage des étrangers (le champ des étrangers est différent de celui des immigrés ; cf. ci-dessus).

D/ Les différences régionales du marché du travail

Les taux d'activité, les taux d'emploi et les taux de chômage sont très différents d'une région à l'autre. Les données sur l'emploi et le chômage figurent dans un Insee-résultats : "L'emploi départemental et sectoriel 1989-2005 - le chômage départemental 1981-2006". Ce document est très complet et comprend les données des Dom. Attention, les données sur le chômage concernant 2006 sont provisoires (cf. ci-dessus, I-D). Un Insee-première plus ancien porte sur les taux de chômage des régions métropolitaines : Ludovic Bourlès, "Seules neuf régions résistent à la hausse du chômage", n°888, mars 2003.

Les données tirées des enquêtes Emploi permettent des comparaisons entre pays et régions en Europe grâce à l'harmonisation de ces enquêtes (enquête forces de travail, Labour Force Survey). Elles figurent sur le site internet d'Eurostat et sur le site internet de l'Insee pour les régions métropolitaines de la France. Les données correspondantes pour les Dom figurent sur les sites internet de la direction inter-régionale Antilles Guyane (Dirag) et de la direction régionale de la Réunion. Au moment de la création d'une enquête annuelle Dom¹⁹, un Insee-première a été publié. Voir Guy Audric, Jean-Pierre Colliez, Monique Meron, "Emploi et chômage dans les Dom en 1993", Insee-première, avril 1994. Les taux de chômage dans les Dom étaient et demeurent nettement plus élevés que ceux des régions métropolitaines.

Des données peuvent aussi provenir des recensements de la population, mais avec des définitions différentes, qui ne sont pas celles du BIT (voir ci-dessus, I- A). L'analyse des dynamiques locales des marchés du travail part souvent des recensements. Voir par exemple Claire Warzée, "L'évolution des marchés locaux du travail de 1962 à 1999 : quatre grands types de zones d'emploi", Insee-première n°908, juillet 2003. l'auteur distingue des zones à démographie et emploi dynamiques et à migrations favorables (régions du bassin parisien autour de l'Île-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, littoral atlantique), des zones à forte pression démographique touchées par les mutations économiques (Nord, Lorraine, intérieur des Pays de la Loire...), des zones de dépression démographique (du Morvan aux Pyrénées), des zones attractives (Midi de la France et grande couronne parisienne) mais où la dynamique de la population dépasse celle de l'emploi, d'où chômage accru ou déplacements domicile travail plus importants.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) constituent une « maille » plus fine. Contrairement aux zones d'emploi, elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire, mais des territoires définis par les pouvoirs publics en 1996 pour être les cibles prioritaires de la politique de la ville. Entre 1990 et 1999, le chômage y a fortement progressé. Voir Jean-Luc Le Toqueux et Jacques Moreau, "Les zones urbaines sensibles ; forte progression du chômage de 1990 à 1999", Insee-première n°835, mars 2002.

Une analyse territoriale originale, spécifique à l'Île-de-France, a été signalée par Paul Santelmann (Afpa). Elle porte sur "Les mobilités professionnelles des Franciliens". Co-produite par l'Însee et l'Observatoire régional emploi-formation de l'Île-de-France, cette étude comprend trois articles (le premier emploi des jeunes, le parcours professionnel des jeunes, et la mobilité professionnelle). La mobilité professionnelle des Franciliens est vue sous différents angles : changements de qualification, de secteur d'activité, d'entreprise, ou de lieu de résidence. En effet, les évolutions de l'emploi et du chômage résultent de très nombreux mouvements d'entréessorties dans les entreprises. Si une partie de ces mouvements transite par l'ANPE, la plupart s'effectuent directement d'une entreprise à l'autre, d'un établissement à l'autre, voir au sein du même établissement, par promotion interne par exemple.

_

Voir en annexe 2 la méthodologie des enquêtes Emploi

110

Remarque: un encadré du premier article, Mesure des mobilités professionnelles et géographiques, propose des configurations-types de période d'emploi et de chômage, qui sont ensuite utilisées pour présenter les statistiques de l'enquête Génération 98 du Cereq dans le tableau figure 6, mobilité sur le marché du travail selon le niveau de diplôme. Ces configurations pourraient être utilisées ou transposées pour élaborer des indicateurs de transition sur le marché du travail et de récurrence du chômage (cf. ci-dessus, I-G).

E/ Le marché du travail et les qualifications

Le diplôme protège du chômage. Cet effet garde sa valeur malgré l'accroissement quantitatif du chômage. C'est vrai au moment de l'insertion des jeunes dans leur premier emploi (cf. ci-dessus V- A, les jeunes en emploi-formation). Ensuite ce facteur joue moins, dans la mesure où la qualification repose de plus en plus sur l'expérience acquise, qui s'ajoute à la formation initiale. Les mouvements de mobilité (professionnelle, interentreprises, sectorielle) sont susceptibles d'accroître cette expérience professionnelle. Cependant, cette expérience ne constitue pas toujours un capital transférable d'une entreprise à une autre ; la qualification acquise sur le tas est souvent spécifique à une entreprise, et rend le salarié plus vulnérable en cas de licenciement.

Thomas Amossé, "Interne ou externe, deux visages de la mobilité professionnelle", Insee-première n°921, septembre 2003 oppose la mobilité interne, qui offre des perspectives de carrière et concerne surtout les cadres du privé et l'ensemble des salariés du secteur public (au sens large), et la mobilité externe, qui représente la majeure partie des mouvements de main-d'œuvre, mais sur des postes peu qualifiés et plutôt en début de carrière, et qui est très fréquente dans l'hôtellerie-restauration, le bâtiment et le commerce. Cependant le poids de la mobilité externe par rapport à la mobilité dans son ensemble tend à s'accroître et, malgré le lien très fort entre mobilité externe et développement des emplois précaires, la mobilité externe augmente de façon significative les chances de promotion.

L'évolution des métiers fait apparaître un clivage important entre métiers en expansion et métiers en déclin. La situation des métiers non qualifiés s'avère difficile : voir Thomas Amossé et Olivier Chardon, "Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ?", Economie et statistique n°393-394, novembre 2006.

Des travaux sur les familles professionnelles sont menés à la Dares depuis une dizaine d'années (cf. Données sociales 1996, article de François Jeger-Madiot, "L'emploi et le chômage par famille professionnelle"). Ces travaux se sont poursuivis dans le cadre du plan (groupe prospective des métiers et des qualifications). Une publication élaborée par le département des métiers et des qualifications de la Dares fait le point sur les recompositions par familles professionnelles : "Vingt ans de métiers : l'évolution des emplois de 1982 à 2002", Premières synthèses n°43.2, octobre 2004, Dares.

Parallèlement, des analyses sont faites par la Dares et l'ANPE sur les métiers en tension, ceux pour lesquels les offres d'emplois se développent beaucoup par rapport aux demandes enregistrées. Voir notamment "Les emplois difficiles à pourvoir : cinq métiers en exemple", Premières synthèses n°50.2, décembre 2004, Dares et "Les tensions sur le marché du travail au 4ème trimestre 2006", Premières informations n°15.3, avril 2007, Dares-ANPE.

* *

Conclusion : le bouclage de la population active, du chômage et de l'emploi²⁰

La question du « bouclage » est née il y a une vingtaine d'années lors de la préparation du rapport Malinvaud, qui l'évoque abondamment. Elle est aussi présentée de façon approfondie dans un article méthodologique²¹ du numéro spécial d'Économie et Statistique sur "Emploi et chômage : l'éclatement", de novembre 1986. Même si, depuis lors, les éléments du bouclage ont été revus, ces deux textes restent toujours des références à l'heure actuelle.

Cette conclusion s'inspire fortement d'une note d'Olivier Marchand aux membres du groupe de travail du 15 juin 2007.

Olivier Marchand et Claude Thélot : "Population active emploi, chômage : des évolutions pas toujours compatibles", Economie et Statistique, n° 193-194, novembre-décembre 1986.

Peu d'articles ont ensuite été publiés sur ce thème. A partir du milieu des années 1990, l'exercice de « bouclage de la population active, emploi, chômage » est devenu récurrent dans les notes de conjoncture. Il a été réalisé pour la première fois dans le dossier qui figure dans la note de conjoncture de mars 1995 (B. Ernst).

Se livrer à un tel exercice, c'est en fait dresser le bilan annuel des variations de la population active, de l'emploi et du chômage et dégager une interprétation d'ensemble des évolutions survenues. Comme on le constatait déjà clairement sur la période 1975-1985, ces évolutions sont rarement compatibles ce qui rend difficile d'en donner même de simples ordres de grandeur et conduit à en tirer plutôt des enseignements d'ordre qualitatifs.

Aujourd'hui, en dépit des améliorations intervenues dans le dispositif d'observation du marché du travail, les difficultés sont les mêmes concernant l'évolution réelle de la population active, le suivi de l'emploi au sein duquel se sont développées des formes atypiques et des secteurs mal couverts, ou encore la prise en compte des effets des mesures de politique d'emploi et des changements dans la gestion des statistiques administratives de chômage.

Dans les années 1980 comme actuellement, il existe en fait deux types d'exercices qui ne sont pas fondés sur les mêmes statistiques : un bouclage précoce et un bouclage final. La différence entre la période actuelle et la période antérieure réside dans la prise en compte actuellement, dans le bouclage final d'un certain nombre de phénomènes non directement observés mais estimés, comme l'effet de flexion (impact sur la population active de l'évolution de l'emploi) ou l'effet des différentes mesures affectant le marché du travail (politique de l'emploi, retraits d'activité...). La différence concernant le bouclage précoce provient de l'estimation du chômage : dans les années 1980, l'évolution du chômage était celle des DEFM tandis qu'actuellement, le chômage au sens du BIT est estimé à partir de l'évolution des DEFM (et de l'intérim pour les jeunes).

Dans la note de conjoncture de l'INSEE, le bouclage est présenté en glissement semestriel. Une prévision pour le semestre suivant est fournie à la suite de la chronique décrivant les quatre années passées (8 semestres) : la prévision de l'évolution du chômage est réalisée à partir de la prévision du glissement de la population active et de celui de l'emploi. Alors que le défaut de bouclage est la règle sur les données relatives au passé, il est par construction nul sur le futur.

Il apparaît donc que l'exercice a changé de nature : dans les années 1980, le bouclage et le « défaut de bouclage » qui apparaissait de façon normale, compte tenu de la diversité des situations sur le marché du travail, des sources pour les décrire et des hypothèses retenues, étaient un moyen de se poser des questions sur l'évolution même des phénomènes. C'est bien cette vertu que Malinvaud trouvait à cet exercice de « bouclage de la population active ». Actuellement, cet exercice est mobilisé pour prévoir l'évolution du chômage.

Annexes

Annexe 1 : les définitions et conventions internationales, les résolutions de l'OIT, leurs interprétations

Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982)

D'après Pascal Marianna, de l'OCDE (cf. diaporama présenté à la réunion du 10 septembre 2007) est classée au chômage au sens du BIT une personne qui, au cours de la période de référence, est soit :

- sans emploi (ou ayant travaillé moins d'une heure),
- disponible pour travailler dans un emploi (salarié ou non),
- à la recherche d'un emploi : a entrepris une (ou plusieurs) démarche(s) active(s) pour trouver un emploi au cours d'une période récente,

soit : sans emploi, disponible et ayant trouvé un emploi qui commence à une date ultérieure à la période de référence.

Définitions opérationnelles :

- Période de référence = semaine de référence de l'enquête
- Disponibilité : dans les deux semaines qui suivent la semaine de référence (UE) ou dans la semaine de référence (autres pays OCDE)
- Recherche active au cours des quatre dernières semaines, incluant la semaine de référence.

Méthodes de recherche active

- Inscription à un bureau de placement public ou privé
- Candidature auprès d'employeurs
- Démarches sur les lieux de travail: contact direct, examen, entretien...
- Insertion ou réponse à des annonces dans les journaux
- Recherches par relations personnelles
- Recherche de terrain, locaux, machines pour créer une entreprise personnelle Démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences, etc.

Définition européenne du chômage BIT

- Couverture : personnes âgées de 15 à 74 ans
- Contacter (ou être contacté par) un bureau public de placement est une méthode de recherche active, mais y rester inscrit en renouvelant seulement une inscription antérieure ne l'est pas
- les personnes sans travail, à la recherche d'un emploi, mais non disponible suite à une maladie de courte durée sont exclues du décompte du chômage
- Sont incluses les personnes ayant trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois

Déviation par rapport aux critères retenus dans d'autres pays de l'OCDE

- Etudier des annonces dans les journaux est un mode de recherche passif (US)
- Les personnes mises à pied temporairement sont classées au chômage (US)
- Les travailleurs familiaux non rémunérés ayant travaillé moins de 15 heures la semaine de référence ne sont pas considérés comme pourvus d'un emploi (US)
- Les personnes sans travail, à la recherche d'un emploi, mais non disponible suite à une maladie de courte durée sont exclues du décompte du chômage
- Emploi qui commence à une date ultérieure, limite fixée en général à moins d'un mois.

Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1998)

Toujours d'après Pascal Marianna, de l'OCDE, la résolution du BIT sur la mesure du sous-emploi lié à la durée du travail considère les personnes qui sont :

- Disposées ou disponibles à faire davantage d'heures durant la période de référence
- Qui travaillent moins qu'un seuil relatif à leur durée du travail
- → indicateurs analytiques, taux de sous-emploi et volume (en heures) de sous-emploi lié à la durée du travail
- → pratiques internationales : OCDE, mesure inspirée des indicateurs du type U-6 du BLS (US) : travailleurs à temps partiel involontaire et travailleurs à temps complet travaillant moins d'heures pendant la période de référence pour motifs économiques
- → pratiques nationales : Australie, travailleurs à temps partiel souhaitant travailler davantage d'heures ; France, ajout du critère recherche d'emploi ou disponibilité pour travailler davantage

Annexe 2 : méthodologie de l'enquête Emploi

Comme cela est expliqué dans la première partie de cette note (cf. I- A, vers une définition de référence), l'enquête Emploi, annuelle de 1968 à 2002, est organisée en continu depuis 2003. Elle couvre la France métropolitaine.

Méthodologie de l'enquête Emploi en continu

Pour les départements d'outre-mer, des enquêtes sur l'emploi et le chômage ont été faites de manière irrégulière et avec des questionnaires ad hoc, en 1971, 1978, et 1986-1987. Depuis 1993, l'enquête est effectuée selon un protocole voisin de celui de l'enquête de métropole, et a lieu annuellement. Voir Monique Meron, "Une enquête emploi dans les Dom", Courrier des statistiques n°65, mars 1993. En 2001, l'enquête a été refondue et le questionnement antérieur sur le chômage a été remplacé par le module BIT préconisé par Eurostat. Cependant, tout en intégrant les nouvelles questions de l'enquête européenne forces de travail, l'enquête Emploi dans les Dom est restée à un rythme annuel. Chaque année, l'enquête porte sur 21 000 logements, soit environ 40 000 personnes de 15 ans ou plus. L'échantillon est renouvelé par tiers, la collecte a lieu en face à face (avec microordinateur portable) pour le tiers entrant, par téléphone pour les deux autres tiers. L'enquête se déroule sur trois mois, du 15 mars au 15 juin. Les données sont publiées par les directions régionales des Dom.

Annexe 3 : Construction des séries d'emploi à partir des sources administratives

La première estimation d'un trimestre, disponible 45 jours après la fin du trimestre, est fondée sur les résultats provisoires de l'enquête Acemo de la Dares et des statistiques de l'Unedic pour l'intérim. Bien que la source principale soit une enquête, les séries sont homogènes à des données administratives car les résultats de l'enquête sont calés sur les données administratives annuelles quand elles deviennent disponibles. Seuls les secteurs principalement marchands sont couverts²². L'emploi salarié dans les entreprises de moins de 10 salariés est estimé, l'enquête Acemo ne couvrant que les entreprises de 10 salariés et plus. Les données sont détaillées en quatre secteurs (industrie, construction, tertiaire, intérim).

La deuxième estimation d'un trimestre, disponible 75 jours après la fin du trimestre, est fondée soit sur les statistiques provisoires de l'Unedic, soit sur les résultats définitifs de l'enquête Acemo, soit sur les statistiques provisoires de l'Acoss (Epure). Cette dernière source fournit une information directe sur l'emploi salarié dans les entreprises de moins de 10 salariés. Les secteurs concurrentiels sont couverts, c'est à dire que les entreprises privées des secteurs principalement non marchands sont ajoutées au champ sur lequel porte la première estimation. Les séries sont disponibles dans un plus grand niveau de détail (36 secteurs).

La troisième estimation d'un trimestre, disponible 135 jours après la fin du trimestre, diffère de la précédente par la prise en compte des résultats définitifs d'Epure. C'est la seule différence par rapport à l'estimation précédente.

Tous les ans, une estimation de l'emploi total est réalisée : l'emploi public, l'emploi non salarié, l'emploi agricole et l'emploi dans les Dom sont couverts. Il s'agit d'une évaluation en fin d'année. Cette estimation est publiée en septembre. C'est encore l'occasion d'améliorer les estimations précédentes. Les résultats définitifs (exhaustifs) de l'Unedic sont pris en compte ainsi que des données provenant des Urssaf, de la MSA, des grandes entreprises nationales ainsi que des données sur les personnels de l'Etat.

En mars de l'année suivante, ces données sont encore une fois révisées.

L'ensemble de ces données sont calées sur le recensement de 1999.

Il est à noter que le dispositif fondé sur les données administratives continuera de s'améliorer en 2008 et 2009 avec une meilleure couverture des salariés des particuliers (prise en compte de leur multi-activité fréquente), des non salariés et des agents de la Fonction Publique. L'emploi agricole sera aussi suivi en données trimestrielles.

L'agriculture est exclue de ce champ.

Annexe IV

Interventions du président de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) et de la présidente de l'Association des journalistes économiques et financiers (Ajef)

1) <u>Intervention de Marc Landré, président de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) devant le groupe de travail, le 27 juin 2007</u>.

Marc Landré indique que les journalistes sociaux ont du mal à trouver rapidement l'information relative au chômage. Il y a une focalisation politique sur le chiffre des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 inscrits auprès de l'ANPE. Ce n'est pas le seul indicateur, l'AJIS l'a bien perçu lors d'une table ronde sur <u>le décryptage des chiffres du chômage</u> organisée en janvier 2007. L'évolution mensuelle des DEFM ne veut rien dire car l'évolution commentée est de moindre ampleur que la marge d'incertitude. En revanche, l'évolution tendancielle sur plusieurs mois, un an par exemple, est intéressante.

Marc Landré considère qu' il y a un problème sur les catégories 4 et 5 de demandeurs d'emploi dont l'association s'est inquiétée : leur variation va à l'encontre de celle des autres catégories de demandeurs (augmentation de 50% de la catégorie 5 contre baisse de 10% de la catégorie 1). L'AJIS a fait une <u>lettre au ministre</u> pour demander de disposer de l'évolution des catégories 4 et 5 dans la même publication que celle des autres catégories.

L'AJIS demande également des informations sur les sorties des demandeurs d'emploi du stock comptabilisé en fin de mois. Tous les mois, 40 à 50 000 demandeurs d'emploi sortent du stock. L'Association souhaiterait connaître le détail des motifs de sortie, en distinguant les radiations des sorties administratives.

Marc Landré fait état d'une autre demande des journalistes sociaux : disposer de données sur le stock de demandeurs d'emploi qui le restent plus longtemps que la moyenne nationale.

Marc Landré fait ensuite une description des modalités de diffusion des chiffres du chômage par le ministère de l'emploi : il indique que l'embargo est régulièrement rompu par le ministre au cours de petits déjeuners avec quelques journalistes de la sphère sociale. Cet embargo est maintenant fixé à 19 heures (contre 20 heures auparavant selon Marc Landré). Les journalistes reçoivent l'information par un mél du cabinet du ministre ente 18h20 et 18h40, ce qui ne laisse pas de temps pour réagir, compléter son information, etc. Selon le président de l'AJIS, ce délai très court est une stratégie politique destinée à limiter le commentaire du journaliste à chaud. Il y a en effet peu de chances qu'on revienne sur le chiffre le jour d'après, une fois qu'il a été communiqué. Par ailleurs, l'AJIS se bat contre l'inégalité de traitement qui résulte de la rupture de l'embargo et elle a pris position contre les petits déjeuners informels réservés à certains journalistes.

Marc Landré conclut en disant que les journalistes sociaux aimeraient avoir un tableau de bord du chômage en France, avec les DEFM de catégorie 1, mais aussi les DEFM de catégories 4 et 5 ainsi que le stock des demandeurs dont la durée de chômage est supérieure à la durée moyenne, l'évolution de la durée moyenne de chômage, etc. Des données relatives à l'emploi seraient également souhaitables. Le rythme d'une telle publication pourrait être trimestriel. Ainsi, les journalistes auraient le temps de revenir dessus.

2) <u>Intervention de Françoise Crouigneau, présidente de l'Association des journalistes économiques et financiers (Ajef), assistée de Philippe Plassart et Dominique Thiébaut, devant le groupe de travail, le 10 septembre 2007.</u>

Françoise Crouigneau indique que, sur beaucoup de points, l'Ajef est d'accord avec l'Ajis. Elle rappelle combien les chiffres de l'emploi et du chômage sont sensibles pour l'opinion publique et pour le personnel politique. Les journalistes économiques sont particulièrement attentifs aux données sur

l'emploi qui caractérisent, comme le Pib, la vitalité économique d'un pays alors que les journalistes sociaux le sont davantage aux données sur le chômage. Au-delà de cette légère différence, l'ensemble des journalistes considèrent qu'une batterie de données permettrait de mieux cerner la réalité: ils souhaiteraient disposer: de données sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi; sur les motifs de sortie des listes de l'ANPE, en particulier les absences au contrôle et les radiations; sur les différents types d'emploi (par exemple sur le développement éventuel des services à la personne, l'emploi dans les petites entreprises, l'emploi non marchand); sur le bouclage de la population active; sur la perception du chômage par les ménages; sur les heures travaillées.

Ils souhaiteraient que les données des autres pays soit plus facilement accessibles pour réaliser des comparaisons internationales, qui sont de plus en plus importantes et nécessaires.

Ils estiment important que les marges d'erreur figurent dans les publications ainsi que les raisons des éventuelles révisions des données.

D'un point de vue pratique, les journalistes aimeraient que les données d'emploi et de chômage soient facilement accessibles sur internet en série longue sous format tableur.

S'agissant de la diffusion, les journalistes de l'Ajef estiment que les données doivent être diffusées de manière indépendante, sans l'intervention des « politiques », faute de quoi le risque est grand que le débat soit pollué et que des soupçons de manipulation existent. A cet égard, ils critiquent le fait que l'heure de publication des chiffres du chômage ait été récemment avancée de 8h45 à 19h la veille. Ils indiquent que, si cela permet au Ministre de s'exprimer au « 20 heures » à la télévision, cela ne leur laisse pas le temps de travailler pour faire une présentation qui convienne. La présidente de l'Ajef estime que la crédibilité du chiffre mensuel du chômage en a été diminuée.

Par ailleurs, la Présidente s'est fait la porte-parole de journalistes de l'association qui souhaitent que l'ensemble des producteurs des chiffres du chômage « apprennent à communiquer » après le « printemps calamiteux ».

L'Ajef signale enfin que l'association met en place des réunions avec des directions de Bercy pour permettre aux journalistes qui interviennent sur de nouveaux domaines d'approfondir leurs connaissances. Une initiative avec les directions statistiques pourrait s'envisager, en lien avec l'AJIS. Philippe Plassart souligne que les journalistes économiques et les statisticiens partagent le même souci de la crédibilité de leurs informations.

Annexe V

Les sources statistiques

a) Les enquêtes Emploi

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle ; sa collecte a lieu en continu. Le taux de chômage au sens du BIT est publié tous les trimestres depuis décembre 2007. A l'horizon 2011-2012, des taux correspondant à des taux trimestriels glissants pourraient être publiés tous les mois.

L'harmonisation européenne a été très poussée, l'intitulé des principales questions et leur ordre ont été définis par Eurostat, de manière à assurer la meilleure comparabilité possible des concepts d'emploi et de chômage. Ainsi, les définitions du BIT sont interprétées de la même manière dans tous les pays de l'union européenne¹. L'enquête est faite auprès d'un échantillon d'aires géographiques, de 20 logements environ. 60 000 ménages sont interrogés tous les trimestres, et chaque ménage est interrogé six trimestres de suite. Les première et sixième interrogations ont lieu en face à face, les autres par téléphone. Le questionnaire est très complet. L'échantillon est représentatif des ménages ordinaires. L'échantillon des enquêtes Emploi est beaucoup plus gros que celui de toutes les autres enquêtes nationales (si l'on excepte le recensement de la population) ; il est cependant moins gros que celui des enquêtes homologues dans plusieurs grands pays européens. Il est prévu de l'accroître de 50%, de manière progressive, en 2009.

La fiabilité des données des enquêtes Emploi est d'ores et déjà satisfaisante, mais il est nécessaire de prendre des précautions d'interprétation du fait des erreurs aléatoires (inhérentes au sondage) et des effets de grappe (liés au tirage d'aires). A cet égard, les critiques contenues dans le rapport IGF-IGAS n'ont fait que confirmer, en l'accentuant, ce qui a toujours été affirmé à propos de l'utilisation des enquêtes Emploi. La relative imprécision des données de l'enquête a toujours été indiquée², et continue de l'être³. Il vaut mieux utiliser les résultats en les situant dans une tendance, sur plusieurs années quand l'enquête était annuelle, maintenant sur plusieurs trimestres. Concernant la précision des enquêtes, l'article de base reste celui de Jean-Claude Deville et Nicole Roth, « La précision des enquêtes Emploi », *Economie et statistique*, novembre-décembre 1986. Dans le dernier numéro d'*Informations rapides* sur les taux de chômage établis à partir de l'enquête Emploi, il est précisé que l'estimation du taux de chômage est à +/- 0,4 point près, et son évolution d'un trimestre à l'autre à +/- 0,3 point près (intervalle de confiance à 95 %). Cependant, au sein de cet intervalle, il n'y a pas équiprobabilité. La vraie valeur a plus de chances d'être vers le centre de la distribution que proche de ses

Depuis l'installation du groupe de travail, l'Insee a adopté l'interprétation européenne du concept de démarche active de recherche d'emploi, qui est plus restrictive, se mettant ainsi en cohérence avec l'interprétation d'Eurostat et celle des autres pays européens. Désormais, la simple inscription à l'ANPE n'est plus considérée comme une démarche active de recherche d'emploi. Il faut cependant noter qu'actuellement, maintenir son inscription à l'ANPE implique un certain nombre de démarches comme rencontrer un conseiller, répondre à des annonces... Comme ces démarches sont considérées comme des démarches actives, il résulte que les personnes qui maintiennent leur inscription feront de fait des démarches actives en raison du respect des obligations que ce maintien implique.

¹ Rappelons que selon l'interprétation européenne des définitions du BIT, pour être considéré comme chômeur, trois critères doivent être remplis : il faut ne pas travailler, ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence, être disponible dans les 15 jours pour prendre un emploi, et faire au moins une démarche active de recherche d'emploi.

² « Les enquêtes sur l'emploi, donnent des informations essentiellement structurelles. ... Seule l'étude des tendances à moyen terme peut être valablement abordée, à partir d'un nombre suffisant d'observations » (Enquête Emploi, méthodes et définitions, division Emploi, Insee, 1987, page 3). Un avertissement semblable figure encore dans les publications récentes.

³ Cf. dans la Note de conjoncture, Insee, mars 2008, le dossier « Emploi, chômage, activité : du constat à la prévision ». Sous un titre qui indique que l'enquête Emploi s'interprète plus facilement en tendance sur plusieurs trimestres, le texte précise : « ...en raison de l'erreur inhérente à tout échantillonnage, les estimations tirées de l'enquête Emploi sont soumises à un 'bruit' qui rend l'interprétation des variations trimestrielles délicates : il est ainsi plus pertinent d'interpréter des tendances avérées sur plusieurs trimestres, plutôt que de se focaliser sur certains 'points' isolés. »

118

marges puisqu'il s'agit d'une distribution gaussienne. En outre, une analyse sur moyenne période est d'autant plus solide, car l'imprécision résulte d'aléas qui jouent tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

L'enquête Emploi permet de publier des données nationales, et Eurostat utilise et publie aussi quelques variables régionales. L'enquête est la seule source permettant de calculer le chômage au sens du BIT (et d'éventuelles définitions complémentaires ou alternatives en lien avec cette définition du chômage). Jusqu'en 2006, les résultats ont été donnés en moyenne annuelle. Depuis la fin de 2007, des résultats trimestriels sont produits.

A partir de l'enquête, les possibilités théoriques de traitement sont très variées. Pour analyser les transitions trimestrielles, il est possible d'utiliser les ré-interrogations pour créer des pseudo-panels, moyennant quelques précautions qui vont être examinées ci-après ; pour analyser des transitions annuelles, on peut aussi utiliser les questions rétrospectives posées lors de la première interrogation. Certains traitements complexes nécessitent encore une expertise.

L'enquête Emploi pourrait aussi servir d'instrument de cohérence et donner de manière coordonnée l'emploi, le chômage et d'autres grandeurs utiles à l'analyse du marché du travail. C'est ce qui est fait quelquefois quand des comparaisons sont en même temps établies avec d'autres pays européens (voir en ce sens *France, portrait social* de 2006). En règle générale, il est plus logique et plus efficace d'utiliser pour chaque sujet la source la meilleure (par exemple pour l'emploi d'autres sources que l'enquête Emploi), et de confronter ensuite les résultats. Cet exercice était dénommé « bouclage » population active emploi chômage ; il est maintenant inclus de manière permanente dans la note de conjoncture de l'Insee. Les diverses causes d'écart y sont analysées, en incluant dans ces causes les différences liées au champ et aux méthodologies différentes des sources utilisées.

L'enquête Emploi dans les départements d'outre-mer

Pour les départements d'outre-mer, des enquêtes sur l'emploi et le chômage avaient été faites de manière irrégulière et avec des questionnaires ad hoc, en 1971, 1978, et 1986-1987. Depuis 1993, l'enquête était effectuée selon un protocole voisin de celui de l'enquête de métropole, et avait lieu annuellement⁴. En 2001, l'enquête a été refondue et le questionnement antérieur sur le chômage a été remplacé par le module BIT préconisé par Eurostat. Cependant, tout en intégrant les nouvelles questions de l'enquête européenne forces de travail, l'enquête Emploi dans les Dom est restée à un rythme annuel. Chaque année, l'enquête porte sur 21 000 logements, soit environ 40 000 personnes de 15 ans ou plus. L'échantillon est renouvelé par tiers, la collecte a lieu en face à face (avec microordinateur portable) pour le tiers entrant, par téléphone pour les deux autres tiers. L'enquête se déroule sur trois mois, du 15 mars au 15 juin. Les données sont publiées par les directions régionales de l'Insee des Dom.

A terme rapproché, l'enquête emploi Dom sera effectuée tous les trimestres, et ses résultats pourront être agrégés à ceux de l'enquête métropolitaine.

b) D'autres enquêtes statistiques

1) L'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)

Cette enquête est la partie française du système communautaire European Community-Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), destiné à prendre la suite du Panel européen, dont la dernière vague a eu lieu en 2001. Ce dispositif s'articule en deux : une composante transversale, sous forme d'enquête traditionnelle annuelle, et une composante longitudinale sous forme de panel. En France, l'ensemble de l'enquête et du panel s'appelle « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV).

SRCV vise d'abord à obtenir des indicateurs structurels pour le rapport de synthèse annuel dans le domaine de la répartition des revenus, du nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, et de la composition de ce groupe social dans les Etats membres. Cette source va aussi fournir aux chercheurs des micro-données sur les revenus et les conditions de vie, pour mener des études sur les inégalités.

Les thèmes permanents reconduits chaque année sont : la composition du ménage et des données biographiques de base des personnes du ménage ; le revenu disponible, le revenu brut et ses composantes, le revenu courant ; l'épargne et l'endettement ; le logement, son équipement et son

_

⁴ Voir Monique Meron, « Une enquête emploi dans les Dom », *Courrier des statistiques* n°65, mars 1993.

environnement ; les diplômes, le suivi éventuel d'une formation ; l'emploi, le salaire et l'horaire courant pour les salariés, la recherche de travail ; la santé. Outre ces thèmes permanents, un thème complémentaire est introduit chaque année sous forme de module "ad hoc" (ainsi, en 2005, un module "transmission intergénérationnelle de la pauvreté").

119

L'enquête couvre les ménages ordinaires vivant en France métropolitaine. L'échantillon sélectionné pour l'enquête transversale comporte environ 16 000 logements, permettant d'obtenir environ 9 000 ménages répondants. La plupart des ménages ayant répondu à la première enquête transversale (échantillon de 8/9ème) constituent la première vague du panel, et les personnes appartenant à ces ménages (individus panels) sont interrogées jusqu'à huit années supplémentaires. Chaque année, environ 4 000 ménages sont interrogés pour la première fois dans le cadre de l'enquête transversale. Les ménages répondant intègrent alors le panel (schéma rotatif). L'enquête transversale utilise l'ensemble des interrogations et ré-interrogations de l'année en cours.

Les individus panels sont les membres de tout âge figurant dans l'échantillon initial, plus les enfants mis au monde par des femmes panels pendant la période où elles font partie du panel. Les ménages panel sont les ménages comprenant au moins un individu panel. Les co-résidents sont les membres d'un ménage panel qui ne sont pas individus panels. Tous les individus panels restant ou se déplaçant au sein de ménages sur le territoire national couvert par l'enquête font partie de l'échantillon pour toute la durée du panel. Les individus panels changeant de résidence doivent être suivis à la nouvelle adresse de leur ménage. Les co-résidents ne sont ré-interrogés que s'ils continuent à vivre dans un ménage panel. La première cohorte du panel est découpée en neuf sous-échantillons, qui sortent l'un après l'autre du panel : le premier sous-échantillon est sortant en 2005, le second en 2006...jusqu'au neuvième sous-échantillon qui est suivi neuf ans (jusqu'en 2012). Chaque année, le sous-échantillon sortant est remplacé par un sous-échantillon entrant.

2) Les enquêtes « Génération » (Céreg)

Les enquêtes Génération, réalisées par le Céreq, s'inscrivent dans le dispositif de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA). Elles portent sur les premières années de vie active des sortants du système éducatif une année donnée. Les premières enquêtes ont étudié les trajectoires des sortants de 1992, 1998, 2001. Ces enquêtes ont un aspect rétrospectif et un aspect panel. Lors de la première interrogation, les sortants du système éducatif décrivent, mois par mois, toutes les situations connues entre la sortie et la date de l'enquête, et en quantifient la durée. Les interrogations ultérieures (deux ans et quatre ans après la première interrogation) permettent d'analyser les parcours en début de carrière et les premières mobilités. Au total, la période d'observation couvre sept ans.

L'enquête 2004 est en cours d'exploitation. Pour cette enquête, le Céreq a interrogé, au printemps 2007, 65 000 jeunes parmi les 705 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2004⁵. Les premiers résultats publiés sont issus de l'exploitation d'un échantillon « national » de 35 000 individus sortis de tous les niveaux de formation, 30 000 autres individus ayant été interrogés durant l'enquête dans le cadre de demandes spécifiques de régions et de ministères.

Pour réaliser l'enquête, le Céreq a constitué une base de plus de 1,2 million d'individus présumés sortis du système éducatif en 2004, en collaboration avec l'ensemble des rectorats et des universités, ainsi que des établissements de formation ne dépendant pas du ministère de l'éducation nationale (centres de formations d'apprentis, lycées agricoles, écoles de l'enseignement supérieur...). L'interrogation a été réalisée par téléphone, avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur. Cette opération a mobilisé 120 télé-enquêteurs durant trois mois. Pour l'échantillon national, les entretiens téléphoniques ont duré en moyenne 26 minutes.

3) L'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP)

L'enquête FQP 2003 est la sixième version d'une enquête déjà réalisée en 1964, 1970, 1977, 1985 et 1993. Comparés aux résultats précédents, ceux de l'édition 2003 permettront d'étudier l'évolution du rendement des diplômes et de l'efficacité du système éducatif, de comprendre comment ont évolué les composantes « culturelles » et « socio-économiques » de l'origine sociale sur la réussite scolaire puis professionnelle. L'enquête permettra également d'estimer l'impact de la formation continue sur les carrières professionnelles, en terme de mobilité ou de rémunération. Elle fournira enfin des éléments permettant de comprendre pourquoi le chômage des personnes sans diplôme a augmenté dans les années quatre-vingt-dix.

⁵ Voir « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref* n°248, Cereq, janvier 2008.

Le questionnaire s'articule autour de cinq thèmes : la mobilité professionnelle, la formation initiale, la formation continue, l'origine sociale, les revenus du travail.

Outre la reprise à l'identique de l'ensemble du questionnement des enquêtes précédentes ce qui permettra des comparaisons temporelles sur ces différents thèmes, l'accent a été porté pour le questionnaire 2003 sur la mobilité professionnelle avec une description précise des trajectoires individuelles, mais aussi sur l'évolution du contexte organisationnel et technologique dont les salariés font l'expérience au cours de leur carrière.

Le champ couvre les personnes de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine. L'échantillon comprend environ 40 000 logements. Au sein de chaque logement, si plus d'une personne se situe dans la tranche d'âge, le questionnaire a été posé à deux personnes tirées au sort. La collecte, réalisée par l'Insee, s'est déroulée d'avril à juillet 2003. Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par un enquêteur en face à face avec un micro-ordinateur portable. La durée moyenne du questionnaire est de 35 minutes.

4). Enquête transversale, enquête longitudinale

Dans une enquête transversale, on interroge les personnes sur leur situation actuelle. Si on souhaite disposer d'informations sur leur passé, on leur pose des questions rétrospectives, qui font appel à leur mémoire. Les enquêtes Formation qualification professionnelle (FQP) procèdent ainsi pour connaître la situation des personnes enquêtées cinq ans avant et le cheminement entre cette situation antérieure et leur position actuelle, de manière à analyser la mobilité professionnelle (ces enquêtes procèdent de la même manière pour connaître la situation des parents et grands parents de la personne enquêtée afin d'apprécier la mobilité sociale).

Dans une enquête longitudinale, ou en panel (comme SRCV), on interroge plusieurs fois de suite les mêmes individus et, s'ils ont déménagé, on cherche à les retrouver. On dispose donc de leurs réponses à plusieurs dates, et on peut les comparer. Les transitions entre états résultent alors d'une confrontation des réponses à ces deux dates, sans appel à la mémoire.

Cependant, même dans un vrai panel, il y a des pertes en ligne dues au fait qu'on ne retrouve pas toujours les personnes ayant déménagé (ou qu'elles refusent de répondre la deuxième fois alors qu'elles avaient accepté la première fois). C'est ce phénomène de perte en ligne qu'on appelle l'attrition.

Dans la mesure où il y a un lien entre le phénomène qu'on cherche à observer et l'attrition, celle-ci introduit un biais d'observation (si les personnes manquantes ont des caractéristiques moyennes différentes de celles qui répondent, par exemple si les personnes ayant déménagé et qu'on n'arrive pas à retrouver ont, plus que les autres, trouvé un emploi entre la date de l'enquête initiale et celle de la réinterrogation).

Dans l'enquête Emploi, lors de la première interrogation, les personnes interrogées indiquent ce qu'elles faisaient un an plus tôt et remplissent un calendrier au mois le mois qui renseigne sur leurs situations intermédiaires entre un an avant et la date de l'enquête. A partir de ces informations, il est possible de regarder notamment les transitions sur un an entre états (actifs occupés, chômeurs, inactifs).

Mais dans l'enquête Emploi, on interroge plusieurs fois de suite les mêmes ménages (ou plus précisément les mêmes logements), en sorte que les personnes seront interrogées plusieurs fois de suite et qu'il sera possible de comparer ainsi leurs situations à deux dates correspondant à deux interrogations (deux ou plus si les ré-interrogations sont plus nombreuses). Mais comme ce sont les logements qu'on ré-interroge, des personnes ou des ménages peuvent avoir déménagé; on ne les retrouve pas et ils sont remplacés dans l'enquête par les nouveaux occupants. C'est pourquoi l'enquête Emploi n'est pas un vrai panel, mais un pseudo-panel.

c) Le recensement

Le recensement peut fournir un certain nombre de données régionales et locales mais il ne permet pas de scruter les frontières du chômage aussi précisément que l'enquête Emploi. Il donne (ou va bientôt donner) des informations tous les ans. La précision d'une enquête annuelle de recensement est bonne, les données sont très stables, année après année, pour le niveau national et pour les grandes régions; c'est un peu moins vrai pour les petites régions. En utilisant des ratios, des indicateurs de dispersion, il est possible d'aller assez loin (départements, comparaison de l'ensemble des zones urbaines sensibles et des autres zones, etc.). En nombre, pour les niveaux géographiques fins, on devra travailler en moyenne sur plusieurs années (en principe cinq ans), ce qui permettra des

études structurelles (des comparaisons entre zones géographiques), mais pas des analyses conioncturelles.

121

Cependant, le questionnaire du recensement n'est pas très détaillé. La question sur l'emploi, le chômage et les autres situations possibles ne fait pas référence à une semaine ni à une date précise et il n'y a pas de questions pour les chômeurs sur les démarches de recherche d'emploi ni sur la disponibilité. C'est pourquoi le concept de chômage au recensement est plus large qu'à l'enquête Emploi.

Pour mieux cerner l'évolution du chômage régional ou départemental, le recensement pourrait donner des dispersions régionales ou départementales, qui seraient ensuite appliquées à des indicateurs nationaux tirés de l'enquête Emploi. Ces dispersions seraient obtenues à partir de moyennes sur quelques années pour les petites régions ou pour des niveaux géographiques plus fins que la région, à partir des résultats annuels pour les plus grosses régions. Des analyses complémentaires restent à mener pour apprécier la fiabilité des données obtenues, qui, à terme, pourraient peut-être servir dans le calcul des taux de chômage régionaux, en complément des données ANPE.

Le rapport IGF-IGAS a suggéré que des questions qui permettent de se rapprocher des définitions du BIT soient posées au recensement. L'Insee envisage cette possibilité, et a mené en 2007 une enquête pilote pour en apprécier la faisabilité. Le groupe de travail considère cette évolution comme très utile pour donner, en particulier, des informations régionales et locales susceptibles de compléter et d'encadrer les informations issues de l'ANPE, qui portent sur les demandeurs d'emplois et pas sur les chômeurs.

d) Les sources administratives sur l'emploi

1) Le système d'information que l'Insee et les SSM ont mis en place.

Aucune source statistique ne présente toutes les qualités souhaitables, à savoir couvrir l'intégralité du champ de l'emploi, être disponible rapidement, se décliner au niveau local aussi bien qu'au niveau national, apporter des informations précises sur les employeurs et sur les individus, faire référence à des concepts clairement définis. C'est pourquoi l'Insee produit plusieurs sources d'information sur le marché du travail, de nature parfois très différente.

Pour le suivi conjoncturel de l'emploi, exprimé en nombre de personnes, l'Insee utilise les estimations d'emploi. Cette synthèse de sources alimente la fiche « Emploi » des notes de conjoncture, et la comptabilité nationale. Les estimations d'emploi permettent de décliner l'emploi au niveau local (région et département) et de le ventiler à un niveau sectoriel fin. Ces estimations sont obtenues en prenant comme référence le niveau d'emploi dans les recensements généraux de population (le dernier ayant eu lieu en 1999) et en leur appliquant des indices annuels et trimestriels d'évolution de l'emploi issus d'une synthèse de plusieurs sources statistiques (données des Urssaf et de l'Unedic, de la Mutualité Sociale Agricole, du fichier de paie des agents de l'État, etc.).

D'autres données sur l'emploi sont publiées par l'Acoss et par l'Unedic, sur leurs propres champs (respectivement le champ des établissements cotisants au régime général de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage). Ces séries sont régulièrement comparées aux estimations d'emploi de l'Insee afin de tester la robustesse des méthodes et des sources⁶.

A partir de la mi-2009, le calage de l'emploi sur le recensement sera abandonné ; ce sont les DADS qui serviront de référence. Elles fourniront la base d'un nouveau système d'estimation de l'emploi qui sera mis en place (projet Estimations d'emploi localisées - Estel), et dont les données trimestrielles proviendront pour l'essentiel de l'exploitation des Urssaf.

2) Le détail (des sources primaires)

• Les indicateurs de stock d'emploi (à un moment donné)

Les données administratives sont la source principale pour évaluer l'évolution conjoncturelle de l'emploi. Les statistiques les plus précoces sont trimestrielles. Il s'agit de l'emploi salarié du secteur concurrentiel pour la métropole en fin de trimestre. L'emploi public, l'emploi agricole, les non salariés et l'ensemble de l'emploi des Dom ne sont couverts que sur une base annuelle. Le système incorpore

⁶ D'après l'encadré 2, « Suivre le marché du travail : différentes sources pour différents usages », de l'article de Patrick Aubert et Elise Coudin, « Emploi chômage, activité : du constat à la prévision », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2008.

progressivement une information de plus en plus complète, et synthétise un ensemble d'informations de provenances très diverses dans ce qu'on appelle les estimations d'emploi.

45 jours après la fin du trimestre, on dispose des résultats provisoires de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) de la Dares et des statistiques de l'Unedic pour l'intérim. Seuls les secteurs marchands (hors agriculture) sont couverts. Environ 34 000 établissements de 10 salariés et plus sont interrogés dans cette enquête. L'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés est estimé. Ces données sont ensuite remplacées par des données administratives.

La deuxième estimation est disponible 70 jours après la fin du trimestre. Elle est fondée sur les statistiques provisoires de l'Unedic, les résultats définitifs de l'enquête Acemo, et les statistiques provisoires tirées de l'exploitation des bordereaux Urssaf⁷ que centralise l'Acoss⁸. L'Insee retraite ces bordereaux dans le cadre d'une chaîne de traitement nommée Extension du projet Urssaf pour les revenus et l'emploi (Epure). Cette dernière source fournit une information directe sur l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés. Les séries sont disponibles dans un plus grand niveau de détail (36 secteurs). Le champ est désormais le secteur concurrentiel (donc y compris le secteur non marchand privé).

La troisième estimation, disponible 135 jours après la fin du trimestre, diffère de la précédente par la prise en compte des résultats définitifs d'Epure.

Tous les ans, une estimation de l'emploi total est réalisée : l'emploi public, l'emploi non salarié, l'emploi agricole et l'emploi dans les Dom sont couverts. Il s'agit d'une évaluation en fin d'année. Cette estimation est publiée en septembre de l'année suivante. C'est encore l'occasion d'améliorer les estimations précédentes. Les résultats définitifs (exhaustifs) de l'Unedic sont pris en compte ainsi que des données provenant des Urssaf, de la MSA, des grandes entreprises nationales ainsi que des données sur les personnels de l'Etat. En mars de l'année suivante, en n+2, ces données sont encore une fois révisées, après une expertise dans chaque département, effectuée par les directions régionales de l'Insee.

L'ensemble de ces données sont calées sur le recensement de 1999.

Le dispositif fondé sur les données administratives continuera de s'améliorer en 2008 et 2009 avec une meilleure couverture des salariés des particuliers (prise en compte de leur multi-activité), et une extension des estimations trimestrielles d'emploi aux salariés de l'agriculture et de la Fonction publique. A terme, les DADS élargies serviront de base de calage annuelle pour les estimations d'emploi (annuelles mais également trimestrielles).

La détermination de l'emploi non salarié s'effectue selon le même principe que celle de l'emploi salarié, par mise à jour annuelle des niveaux issus du recensement à l'aide d'indices d'évolutions calculés à partir de sources administratives. Actuellement, ces sources ne permettent pas d'actualiser les séries à un niveau sectoriel fin : l'emploi non-salarié est établi au niveau départemental et régional pour cinq grands secteurs, agriculture, construction, industrie, commerce, services. Plusieurs sources administratives sont utilisées :

- les données de la MSA pour les non-salariés agricoles, y compris les aides familiaux.
- les données de l'Acoss pour les non-salariés cotisants actifs à la Sécurité sociale. Le champ Acoss exclut l'agriculture et distingue les « employeurs » et les « travailleurs indépendants ».
- les données de la Canam (Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes) et celles .de la Cancava (caisse d'assurance vieillesse).

A terme, la combinaison des données individuelles venant de l'Acoss et de la MSA va permettre de déterminer plus précisément le nombre des non-salariés, et, dans le cadre d'Estel, d'éliminer les doubles comptes liés à la multi-activité (personnes comptées à la fois comme salariées et non-salariées) et de passer du lieu de travail au domicile.

Les DADS sont également une source d'une très grande richesse pour les analyses sur le marché du travail. Comme on l'a vu plus haut, les DADS permettent d'appréhender l'emploi à la fois dans une approche volume de travail (nombre et caractéristiques des postes de travail, caractéristiques de l'unité employeuse) et dans une approche marché du travail (nombre de salariés en emploi en un sens proche de celui du Bureau international du travail). Les DADS sont disponibles 15 à 18 mois après l'année de référence. A partir de ces données, il est possible d'avoir les caractéristiques de

⁸ Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

⁷ Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

l'emploi soit dans l'optique marché du travail, soit dans l'optique volume de travail : par sexe, âge, catégorie sociale, secteur d'activité, type de contrat, temps plein/temps partiel...

L'exhaustivité des DADS et l'information qu'elles donnent sur le site de travail et le lieu de domicile du salarié en font un instrument privilégié pour les analyses finement localisées.

Les DADS ont été considérablement enrichies en 2005 (DADS-Unifiées), notamment en matière de contrat de travail. Les DADS-U fournissent désormais des informations sur les dates et motif de début et de fin d'emploi, le type de contrat de travail (CDD, CDI, contrat de mission), sa nature (type de contrats aidés), la nature de l'activité (saisonnier, vacataire, travail à domicile etc.), la modalité des rémunérations (périodicité de la paie, paiement au forfait ou à l'acte etc.) et comprennent les éléments permettant de calculer un nombre d'heures travaillées, en plus du nombre d'heures rémunérées. La quotité de temps partiel est désormais disponible. La qualité des données est en cours d'expertise à l'Insee, en lien avec la Dares.

Dès l'exercice 2007, le champ actuel sera complété pour couvrir également la fonction publique d'Etat et les particuliers employeurs. C'est ainsi l'ensemble des employeurs et de leurs salariés qui seront couverts de façon homogène. Cette avancée permettra de prendre en compte la multi-activité et de fournir des statistiques utiles à l'analyse de la précarité.

Le groupe de travail se félicite de l'utilisation des DADS, qui permettent de disposer d'informations très riches, notamment de pyramides d'âge, et de statistiques sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à un niveau fin. Il recommande qu'elles soient exploitées encore davantage, et disponibles plus rapidement.

• Les indicateurs de flux d'emploi

Le dispositif de suivi des flux d'emploi est fondé sur les DMMO complétées par l'EMMO.

Depuis 1975, les flux d'entrées et de sorties sont suivis au travers des déclarations mensuelles des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) qui concernent les établissements d'au moins 50 salariés. A compter de 1996, ce champ a été élargi aux établissements de 10 à 49 salariés par l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO).

- Les Déclarations mensuelles de Mouvement de Main-d'œuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent. Ces déclarations sont exploitées en commun par l'INSEE et la Dares :
- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. En 2007, la Dares a étendu l'échantillon de son enquête aux établissements de un à neuf salariés (les données sont encore en cours d'expertise). Désormais, les établissements de toutes tailles sont donc représentés.

Le champ couvert est celui du secteur concurrentiel, à l'exception des entreprises de travail temporaire. Cependant, les entreprises indiquent le nombre d'intérimaires qu'elles ont embauchés. Depuis 1996, la Dares publie les résultats fusionnés des deux sources. Depuis 2001, cette publication est trimestrielle alors qu'elle était semestrielle auparavant. Un bilan annuel est également publié.

La fusion des données EMMO-DMMO permet de connaître pour les petits (10 à 49 salariés actuellement, 1 à 49 salariés à terme) et les grands établissements (50 salariés et plus) :

- les taux d'entrée et de sortie de la main d'œuvre, le taux de rotation (demi somme des taux d'entrée et de sortie) ;
- le taux de recours à l'intérim ;
- la part des CDD et des CDI dans les embauches ;
- les sorties par motifs (fins de CDD, démissions, licenciements pour motif économique, licenciements pour motif personnel, fins de période d'essai, retraites).

Les contrats courts (moins d'un mois) ne sont pas couverts. Les données par secteur d'activité sont disponibles.

Les déclarations uniques d'embauche (DUE) permettraient de suivre les embauches de salariés dans le secteur concurrentiel.

Suite à l'instauration du CNE en août 2005, l'ACOSS publie trimestriellement les déclarations uniques d'embauche par type de contrat. L'ensemble du secteur concurrentiel est couvert à l'exception des services à la personne, à un rythme trimestriel. Les données sont disponibles par secteurs qui

recrutent. Il s'agit d'intentions d'embauche qui ne se concrétisent pas forcément. Les contrats de moins d'un mois sont pris en compte.

Ces données présentent l'avantage, par rapport au dispositif DMMO-EMMO, d'être exhaustives (en termes d'établissements) et disponibles plus rapidement. De ce fait, elles permettent des analyses fines au niveau local. Cependant, avant de s'en servir pour construire un indicateur sur les flux d'embauche, il conviendrait de poursuivre l'expertise des DUE déjà entamée par l'Acoss et la Dares pour préciser quelle notion couvre précisément une DUE et dans quelle mesure ces intentions se réalisent effectivement.

e) Les données venant de l'ANPE et de l'Unédic

Les données venant de l'ANPE et de l'Unédic ne sont pas de même nature que celles issues d'enquêtes statistiques.

1) Les données venant de l'ANPE

Les données sur les demandes d'emploi et les offres d'emploi enregistrées proviennent de l'ANPE. Elles sont établies pour gérer la liste des demandeurs d'emploi et les offres reçues émanant des entreprises. Ces données sont retraitées pour pouvoir être utilisées par des statisticiens : les conventions pour traiter ces données ont été établies par l'ANPE et la Dares. Ce ne sont donc pas de simples comptages ; elles dépendent des conventions retenues.

L'ANPE publie mensuellement des données détaillées sur les demandes et les offres d'emploi, dans le cadre d'une publication commune avec la Dares. Une réforme de la publication actuelle est en préparation. Le groupe de travail a fait des propositions visant à clarifier les données publiées, et à bien préciser leur statut : dans le cas des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, il ne s'agit pas d'une mesure du chômage ou d'un comptage des chômeurs. Il faudrait dire aussi qu'au mois le mois, l'évolution commentée est de moindre ampleur que la marge d'incertitude, et que c'est seulement sur plusieurs mois qu'une tendance peut se dessiner.

Par ailleurs, il conviendrait de continuer d'expertiser les modifications susceptibles d'intervenir dans la gestion des listes de demandeurs d'emploi, et d'analyser en parallèle le processus qui amène d'anciens demandeurs d'emploi à cesser de s'inscrire alors que leur situation personnelle ne s'est pas modifiée.

Toutes les données sur les demandeurs d'emploi présentent l'avantage d'être disponibles à un niveau géographique fin (communes, départements, régions, métropole, Dom). Le découpage Zone urbaine sensible-non Zus existe aussi.

L'ANPE a constitué aussi, à des fins d'études, un fichier complet des demandeurs d'emploi, le Fichier historique statistique (FHS). Il comprend tous les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au cours des 10 dernières années. Pour chaque demandeur présent à une date dans le fichier, on dispose de l'historique de toutes ses demandes d'emploi. Ce fichier est donc extrêmement riche, et permet, outre des études et recherches, la constitution d'indicateurs (moyennant quelques précautions), sur l'ancienneté des demandeurs d'emploi, ainsi que sur la durée et la récurrence de leur présence sur les listes.

• Enquête Sortants

Pour apprécier correctement les sorties des demandeurs d'emploi vers l'emploi, l'ANPE et la Dares réalisent une enquête depuis 2001. Un échantillon est sélectionné parmi les demandeurs d'emploi sortis au cours du dernier mois de chaque trimestre. Ces personnes sont interrogées par téléphone sur le motif réel de leur sortie du chômage, sur les conditions de leur retour à l'emploi ainsi que sur leur situation professionnelle au moment de l'enquête, soit près de trois mois après leur sortie de la liste des demandeurs. Depuis 2007, l'échantillon couvre 15 000 personnes (il était beaucoup plus petit auparavant, 2000 chaque trimestre). Les données 2007 ne sont pas encore disponibles, mais leur publication est prévue en 2008. L'enquête couvre les personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi (en moyenne 80% du flux de sorties) ; elle ne comprend pas les demandeurs d'emploi sortis des listes pour cause de maladie ou maternité, d'entrée en formation, de retraite ou de dispense de recherche d'emploi, de changement d'agence locale.

• Enquête Recrutement et perspectives des entreprises (REPERE, ANPE)

Cette enquête a pris en 2007 la suite de l'enquête « anticipations des entreprises » conduite par l'ANPE depuis 1999. Elle permet d'interroger chaque année les établissements sur leurs pratiques et prévisions en matière d'activité, d'emploi, de départs et de recrutements. Elle comporte un questionnaire permanent ainsi qu'un volet thématique variable (ainsi sur 2007-2008, ce volet est relatif aux difficultés de recrutement). L'enquête porte sur un échantillon de 14 500 établissements d'un salarié et plus dans le secteur marchand (le secteur public, l'agriculture, les services domestiques et le travail intérimaire ne sont pas couverts). Elle permet de produire des résultats par secteur et taille d'établissement. Elle fournit notamment des indicateurs sur la proportion d'établissements ayant l'intention d'embaucher au cours de l'année.

2) Les données venant de l'UNEDIC

Les données relatives au demandeurs d'emploi indemnisés proviennent de l'Unédic. Elles concernent les demandes d'allocation chômage, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés⁹, le nombre d'entrées et de sorties d'indemnisation, le montant de l'indemnisation, le salaire perçu avant la perte d'emploi.

Toutes ces données sont disponibles mensuellement (hebdomadairement pour les demandes d'allocation) et sont réparties selon le type d'allocation perçue, selon les paramètres propres à la réglementation de l'Assurance chômage (durée d'affiliation, régime, filière par exemple) et selon de nombreuses autres caractéristiques sociodémographiques des allocataires.

Sont également mesurées statistiquement l'ancienneté moyenne d'indemnisation des demandeurs d'emploi et la durée moyenne d'indemnisation à la sortie.

La production de ces données s'appuie d'une part sur la centralisation d'agrégats élaborés et contrôlés par les services « Etudes et statistiques » des Assédic tous les mois et, d'autre part, sur les exploitations régulières - mensuelles trimestrielles et annuelles - du Fichier National des Assédic (FNA).

Le FNA est un fichier exhaustif de l'ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) et des allocataires gérés par l'Assurance chômage. Il comporte l'historique complet de cette population depuis le 1er janvier 1993.

Outre la production statistique standard, le FNA permet de réaliser des études sur le parcours des demandeurs d'emploi ou sur des sous-populations particulières (intermittents du spectacle, allocataires en activité réduite, par exemple). Il est également à la base des simulations préalables aux réexamens des conventions d'Assurance chômage par les partenaires sociaux et des évaluations a posteriori des nouvelles mesures mises en œuvre.

La richesse de l'information du FNA s'avère toutefois dans certains cas insuffisante pour répondre à des questions très spécialisées des partenaires sociaux. L'Unédic procède alors, sur la base d'échantillons extraits de ce fichier, à des enquêtes complémentaires. Ces enquêtes concernent, par exemple :

- le suivi d'un panel de chômeurs indemnisables inscrits sur une période (interrogations sur leur situation après 6, 12 et 18 mois) ;
- le devenir des allocataires à la sortie de programmes de formation ;
- les caractéristiques des allocataires bénéficiaires de la mesure d'activité réduite de l'Assurance chômage.
- Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO, Unédic)

Afin d'apporter aux partenaires sociaux un éclairage précis sur la situation locale du marché du travail susceptible de les aider à attribuer le financement des aides à la formation (250 millions d'euros en 2007), l'Unédic a lancé en 2001 une enquête annuelle sur les besoins en main-d'œuvre auprès de l'ensemble des établissements affiliés.

Les résultats en sont redressés afin d'être représentatifs selon le secteur d'activité économique et la taille des établissements. L'objectif est de recueillir, pour chaque métier (nomenclature d'une centaine de postes compatible avec le Répertoire Opérationnel des Métiers de l'ANPE) et pour chacun des 370 bassins d'emploi, les projets de recrutement des établissements pour l'année à venir, les projets que les employeurs jugent difficiles et ceux qui sont liés à une activité saisonnière.

_

⁹ Il ne s'agit pas de la part des chômeurs au sens du BIT indemnisés, qui figure dans l'enquête Emploi.

L'enquête, effectuée par voie postale, est gérée de manière décentralisée par chaque service « Etudes et statistiques » d'Assédic qui veille à relancer téléphoniquement les employeurs afin de remplir des objectifs suffisants en matière de taux de réponse. En 2007, l'enquête BMO 2008 a ainsi concerné un échantillon de 355 000 établissements, soit un taux de réponse de 24%.

L'enquête est pilotée et exploitée au niveau national par le Credoc. Ses résultats font l'objet de rapports au niveau national, de chaque Assédic et par région, disponibles sur le site Internet de l'Unédic. Ce site propose aussi un outil de recherche interactif des projets de recrutements par métier et par zone géographique.

Annexe VI

Les résolutions du BIT

La deuxième conférence internationale des statisticiens du travail, convoquée par le BIT en 1925, parle pour la première fois du chômage, mais c'est la sixième conférence, tenue à Montréal en 1947, qui donne la première définition opératoire du chômage : « ...toutes les personnes qui sont à même de prendre un emploi, qui sont sans emploi un jour donné, et qui sont restées sans emploi et en quête d'un emploi pendant une période minimum n'excédant pas une semaine ». En 1954, la huitième conférence adopte une résolution concernant les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage. Cette résolution précise que la population civile occupée rassemble les personnes qui ont effectué un travail rémunéré pendant une période spécifiée, les personnes pourvues d'un emploi qui n'ont pas travaillé, les personnes à leur compte, ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés qui ont travaillé au moins le tiers de la durée normale du travail pendant la période spécifiée. Les chômeurs sont les personnes sans emploi au cours d'une période spécifiée (une semaine ou un jour) et en quête de travail rémunéré, plus les personnes qui vont bientôt travailler dans un nouvel emploi, plus les personnes mises à pied sans rémunération¹. En France, ces recommandations étaient connues (Raymond Lévy-Bruhl avait participé pour l'Insee à la conférence internationale des statisticiens du travail de 1954), mais pas suivies. C'est seulement en 1974 que Robert Salais les propose, pour asseoir sur une base précise la définition du chômage². Cette position sera confirmée et étendue dans la décennie suivante (comme le montre notamment le rapport Malinvaud³).

1) La résolution de 1982

Les définitions de 1954 sont précisées et enrichies en 1982. La résolution de 1982, qui régit toujours les statistiques de l'emploi et du chômage, a été adoptée par la treizième conférence internationale des statisticiens du travail, réunie à l'initiative du Bureau international du travail. Elle s'inscrit dans la continuité des résolutions précédentes, celle de 1954 concernant les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage, et celle de 1966 concernant le sous-emploi et la sous-utilisation des ressources en main-d'œuvre.

Deux mesures de la population active sont proposées, la population habituellement active (qui se réfère à une période relativement longue, de l'ordre d'un an) et la population active du moment, ou main-d'œuvre, qui est la somme de l'emploi et du chômage, définis l'un et l'autre sur la base d'une brève période de référence spécifiée. L'emploi comprend l'emploi salarié (les personnes au travail, plus les personnes qui ont un emploi, ne sont pas au travail durant la période de référence, mais ont un lien formel avec leur emploi) et l'emploi non salarié. En pratique, « on peut interpréter la notion de travail effectué au cours de la période de référence comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins ». Le chômage comprend les personnes sans travail (non pourvues d'un emploi, tel que défini ci-dessus), disponibles pour travailler durant la période de référence, et à la recherche d'un travail, c'est à dire ayant pris des dispositions spécifiques pour chercher un emploi au cours d'une période récente spécifiée. Les personnes sans travail et disponibles pour travailler, qui ont pris des dispositions pour occuper un emploi à une date ultérieure à la période de référence, sont considérées aussi comme chômeurs.

La résolution du BIT dresse des perspectives au-delà de l'emploi et du chômage stricto sensu. L'idée d'un halo du chômage du côté des inactifs figure dans la résolution de 1982 : « Les pays adoptant la définition standard du chômage peuvent identifier les personnes non classées comme chômeurs, qui étaient disponibles pour travailler mais qui ne cherchaient pas de travail durant la période de référence, et les classer séparément dans la population inactive du moment » (§ 12-2).

En 1982, le sous-emploi fait l'objet d'une définition très large : « Le sous-emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi

¹ Voir un extrait de la résolution de 1954 dans Baudouin Seys, « Le chômage d'après l'enquête emploi d'avril 1975 », *Economie et statistique*, n° 73, 1975, page 49.

² Robert Salais, « La mesure du chômage dans l'enquête Emploi », *Economie et statistique,* n° 54, mars 1974.

³ Edmond Malinvaud, *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage, rapport au Premier ministr*e, la Documentation française, juillet 1986.

possible, compte tenu de la qualification professionnelle (formation ou expérience de travail de l'intéressé) ». Le sous-emploi se décompose en sous-emploi visible, qui est un concept statistique mesurable, et reflète une insuffisance du volume de l'emploi, et sous-emploi invisible, qui est un concept analytique reflétant une mauvaise répartition des ressources en main-d'œuvre. Pour calculer le sous-emploi visible, la résolution précise que ce sont les personnes qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail, et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail.

En 1998, la conférence internationale des statisticiens du travail précisera la notion de sous-emploi visible, qui deviendra le sous-emploi lié à la durée du travail, et remplacera le sous-emploi invisible par l'emploi inadéquat, tout en soulignant la nécessité, sur ce dernier point, d'analyses et d'études complémentaires (voir ci-après).

En lien avec les définitions qu'il édicte, le BIT propose le calcul de taux. La population active peut être rapportée à la population totale (ou à la population en âge de travailler) pour calculer les taux d'activité. La population pourvue d'un emploi peut être rapportée à population en âge de travailler pour obtenir le rapport emploi-population (ce qu'on appelle aujourd'hui taux d'emploi). La population au chômage peut être rapportée à la population active pour obtenir un taux global de chômage. La possibilité de raisonner en volume de travail est mentionnée à propos du sous-emploi visible, et même en combinant chômage et sous-emploi visible : « Un taux composite du chômage et du sous-emploi visible peut être calculé comme étant le rapport entre le temps de travail inutilisé disponible pour l'emploi et le total du temps de travail utilisé ou disponible pour l'emploi » (§ 21-6).

La résolution du BIT prend aussi position à propos des sources à utiliser. Pour mesurer la population active, les recensements de la population et les enquêtes par sondage auprès des ménages ou des individus doivent être privilégiés. Les enquêtes auprès des entreprises et les fichiers administratifs peuvent donner des statistiques plus précises, plus fréquentes ou plus détaillées sur des composantes particulières de la population active, mais devraient être considérées comme complémentaires (§ 3).

2) La résolution de 1998

La seizième conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution sur le sousemploi lié à la durée du travail et l'emploi inadéquat. L'objectif de la mesure du sous-emploi et des indicateurs de situations d'emploi inadéquat est d'améliorer l'analyse des problèmes d'emploi et de contribuer à l'évaluation de politiques, « dans le dessein de promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi... ».

La mesure du sous-emploi fait partie du cadre conceptuel applicable à la mesure de la main-d'œuvre défini dans les directives internationales en vigueur concernant les statistiques de la population active, et les indicateurs de situations d'emploi inadéquat devraient être cohérents avec ce cadre conceptuel. Conformément à ce cadre conceptuel, la mesure des indicateurs à créer « devrait être fondée principalement sur les capacités actuelles des travailleurs et leur situation de travail telle que décrite par ceux qui sont employés ».

- Le sous-emploi lié à la durée du travail fait suite au sous-emploi visible de 1982. Selon le paragraphe 8 de la résolution, les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail sont les personnes pourvues d'un emploi qui répondent à trois critères :
- -elles sont disposées à faire davantage d'heures ;
- -elles sont disponibles pour le faire ;
- -elles ont travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail, à choisir selon les circonstances nationales. Ce seuil peut se référer à la distinction temps complet/temps partiel, ou à des normes relatives aux heures de travail définies par la législation nationale.
- A propos des situations d'emploi inadéquat, il est dit au paragraphe 15, que « les indicateurs d'emploi inadéquat décrivent des situations de travail qui diminuent les aptitudes et le bien-être des travailleurs par rapport à une autre situation d'emploi ». Cette première définition est assez vague, et susceptible de couvrir toute une gamme de situations.

Il est précisé aussi que « dans une large mesure, les définitions et les méthodes statistiques nécessaires pour décrire de telles situations demandent encore à être développées plus avant ».

Au paragraphe 16, il est fait référence aux personnes qui « désiraient changer leur situation de travail actuelle... ou souhaitaient modifier leur activité professionnelle et/ou leur environnement professionnel

ou cherchaient activement à le faire, pour l'une ou l'autre d'un ensemble de raisons déterminé en fonction des circonstances nationales ».

Parmi ces raisons sont citées :

- utilisation inadéquate des qualifications professionnelles,
- revenus inadéquats dans l'emploi (les emplois) actuel (s),
- nombre d'heures de travail excessif,
- emploi(s) précaire(s).

Ces quatre raisons sont susceptibles de recevoir une traduction opérationnelle. C'est plus difficile pour la plupart des raisons indiquées ensuite :

- outillage, équipement ou formation inadéquats pour les tâches assignées,
- services sociaux inadéquats,
- difficultés de transport pour se rendre au travail,
- horaires variables, arbitraires ou malcommodes,
- arrêts de travail à répétition pour cause de délais de livraison des matières premières ou d'énergie,
- non paiement durable des salaires,
- importants retards de paiement des clients.

Ces raisons correspondent pour partie à des situations fréquentes dans les pays moins développés ou à des situations qui caractérisent le travail non salarié plutôt que le travail salarié.

Au paragraphe 17, un regroupement de ces raisons en trois ensembles est proposé :

- -l'emploi inadéquat lié aux qualifications,
- -l'emploi inadéquat lié au revenu,
- -l'emploi inadéquat lié au nombre d'heures de travail trop élevé.

Dans ces trois cas, il est proposé de comptabiliser les personnes qui cherchent ou souhaitent changer leur situation actuelle et sont disponibles pour le faire. Ce paragraphe ne reprend pas l'emploi inadéquat lié à la précarité.

Au paragraphe 18, il est précisé qu'il sera utile de calculer des taux (en pourcentage des personnes correspondantes appartenant à la population active occupée), et d'analyser les recouvrements entre les catégories d'emploi inadéquat (dans la mesure où une personne peut appartenir simultanément à deux ou plusieurs catégories).

Annexe VII

La qualité de l'emploi

Cette annexe reprend le diaporama présenté lors de la réunion du 11 février 2008 et des compléments apportés par Olivier Marchand.

1) La qualité de l'emploi, les débats en Europe

Le thème qualité de l'emploi a émergé en Europe, et en particulier en France, à la fin des années 1990 dans un contexte d'embellie conjoncturelle. Un nouvel objectif apparaît, l'augmentation du taux d'emploi, et il englobe la réduction du chômage et celle de l'inactivité. On cherche à aller plus loin, à dépasser l'objectif quantitatif pour parler de la nature des emplois créés, d'où la notion de plein emploi de qualité. Ces débats se sont traduits au niveau européen lors du sommet de Lisbonne (mars 2000) : objectif « d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi (« more and better jobs ») et d'une plus grande cohésion sociale ». Puis la qualité de l'emploi a été « l'un des objectifs prioritaires » lors du sommet de Nice (décembre 2000), devenu « objectif transversal » à Stockholm (mars 2001). Le thème a été intégré à la stratégie européenne pour l'emploi lors de la présidence belge du 2^{ème} semestre 2001 (sommet de Laeken en décembre 2001). En liaison avec ces débats, on commence à parler d'indicateurs (et de sources statistiques pour les mesurer), mais les 10 dimensions de Laeken sont très différentes les unes des autres, et ne sont pas interprétées par tous les pays de la même manière.

Voici les dix domaines de la qualité de l'emploi définis au sommet de Laeken:

- 1- qualité intrinsèque de l'emploi,
- 2- qualifications, éducation, formation tout au long de la vie et progression de carrière,
- 3- égalité entre les hommes et les femmes.
- 4- santé et sécurité au travail,
- 5- flexibilité et sécurité.
- 6- insertion et accès au marché du travail,
- 7- organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- 8- dialogue social et participation des travailleurs,
- 9- diversité et non-discrimination,
- 10- performance économique générale et productivité.

La qualité de l'emploi est une notion floue qui revêt, pour chacun, des réalités différentes et qui mêle des caractéristiques propres de l'emploi avec des caractéristiques de la personne qui l'occupe. La définition de la qualité de l'emploi est multidimensionnelle Elle touche à la fois à la notion de « job quality » et à celle de « quality in work », et également à celle de qualité du travail en tant que facteur de production (dimension 10). Il y a une tentative de définir un indicateur synthétique (dimension 1). La mesure de la qualité de l'emploi combine des indicateurs-clés et des indicateurs de contexte touchant à 8 des 10 domaines. Enfin, la discussion a révélé des enjeux très politiques.

Dans la première dimension, qualité intrinsèque de l'emploi, il y a l'idée de bâtir un indicateur synthétique, soit à partir d'indices de satisfaction (mais ils apparaissent peu discriminants), soit en privilégiant l'aspect rémunération (ce qui suscite l'opposition très forte de certains pays). D'où la définition d'indicateurs clés et d'indicateurs de contexte : ces derniers permettent de mesurer une progression pays par pays sans les comparer entre eux, tandis que les indicateurs clés servent à comparer les pays et nécessitent pour les mesurer des sources statistiques harmonisées, comme le sont les enquêtes Emploi (Labour Force Surveys = enquêtes Forces de travail), les panels européens et les comptes nationaux. Au total, huit des dix domaines sont couverts par des indicateurs (à l'exception de dialogue social et participation et de diversité et non-discrimination). Au moment de l'établissement de ces indicateurs, le comité de l'emploi, instance politique dépendant de la commission de Bruxelles, a dépêché au groupe (technique) sur les indicateurs des personnes en vue de l'influencer dans le sens de leur représentation de la question de la qualité de l'emploi.

La « mise en sommeil » de la dimension qualité de l'emploi est liée au retournement conjoncturel de 2001-2002. A partir de 2003, les priorités sont recentrées (jobs, jobs, jobs...) et les 24 lignes directrices adoptées ne concernent pas que l'emploi. Il y a alors une révision progressive de la stratégie européenne pour l'emploi, visant plus à la « quantité » qu'à la qualité et « recentrant les priorités sur la croissance et l'emploi ». Les lignes directrices pour l'emploi sont intégrées dans une stratégie plus globale. Enfin, il y a la montée du thème de la « flexicurité ».

La flexicurité a remplacé la qualité. C'était l'un des dix domaines de la qualité de l'emploi ; c'est devenu un thème omniprésent dans les réflexions du comité de l'emploi et de son groupe indicateurs. La flexicurité englobe aujourd'hui des domaines comme la formation tout au long de la vie, la conciliation vie familiale- vie professionnelle, la santé et la sécurité au travail, la sécurisation des parcours professionnels... Ce faisant, on a introduit dans l'analyse une dimension plus dynamique, d'où la nécessité de construire des indicateurs décrivant les trajectoires suivies et plus seulement les situations à un moment donné. La flexicurité est une reprise du thème flexibilité développé par l'OCDE au cours de la décennie 90. Elle est apparue aux Pays-Bas, et devient un thème majeur pour l'Europe en 2006 ; cette approche a (de fait) remplacé celle de la qualité. Du coup, la réflexion sur les indicateurs se poursuit dans quatre directions :

- 1-législation sur la protection de l'emploi, y compris organisation du travail, temps de travail et modulation des horaires ;
- 2-politiques actives du marché du travail, accompagnement et suivi des demandeurs d'emploi, développement des emplois aidés pour favoriser le retour à l'emploi, intéressement ;
- 3-formation tout au long de la vie;
- 4-systèmes modernes de sécurité sociale, protection sociale étendue (et dispositions fiscales associées) pour les personnes en emploi et celles qui ont perdu leur emploi.

2) La qualité de l'emploi et les travaux du BIT

Le thème de la qualité de l'emploi est aussi analysé (en parallèle) par le BIT, qui est passé de l'emploi « inadéquat » au travail « décent » et à la qualité de l'emploi. Vu par le BIT, le thème qualité de l'emploi a plus de cohérence dans le temps. L'emploi inadéquat fait suite au sous emploi qualitatif (ou invisible) des années 80. Puis le travail décent devient à la fin des années 90 un concept phare au BIT, au niveau mondial (donc y compris lutte contre le travail forcé et celui des enfants). Progressivement, le travail décent s'est rapproché des problématiques déjà traitées par la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et une réflexion de long terme associe l'UNECE (commission économique des Nations-Unies pour l'Europe, qui comme l'OCDE, comprend d'autres pays, Etats-Unis, Canada...), la Commission européenne (dont Eurostat) et la Fondation de Dublin. Le périmètre de la réflexion est plus large que celui de l'Europe, il englobe le travail forcé et le travail des enfants.

Sur les dimensions et le choix des indicateurs, il y a des difficultés liées aux choix et stratégies politiques nationales; les indicateurs en particulier suscitent de nombreuses discussions. Par exemple, sur les conflits du travail, l'indicateur repose sur l'idée que moins de conflits est un indicateur de qualité de l'emploi, ce qui est discutable. Autre exemple, au Royaume-Uni, un indicateur de flexibilité est le pourcentage de personnes qui travaillent plus de 48 heures par semaine, alors qu'en France c'est en principe interdit par le code du travail. Ainsi, il n'y a pas de modèle unique à propos de la flexicurité.

3) Les domaines et les indicateurs de la qualité de l'emploi

Cette réflexion avait abouti à proposer 11 dimensions et 50 indicateurs de la qualité de l'emploi, qui avaient été adoptés en avril 2007.

Les 11 domaines de la qualité de l'emploi au sens du BIT étaient :

- 1- accès à l'emploi,
- 2- travail des enfants et travail forcé,
- 3- revenus liés à l'emploi,
- 4- développement des compétences et formation tout au long de la vie.
- 5- horaires de travail et aménagement du temps de travail,
- 6- flexicurité.
- 7- équilibre vie au travail vie hors travail,
- 8- « Fair Treatment in Employment »,

9- sécurité du travail, 10- protection sociale liée à l'emploi, 11- dialogue social.

Cette liste a ensuite été revue par le comité directeur du groupe d'étude, qui propose de classer les grandes dimensions en fonction d'une notion générale voulant que le travail ait pour but de combler les besoins fondamentaux des êtres humains, puis d'autres besoins moins fondamentaux (en s'inspirant de la pyramide de hiérarchie des besoins de Maslow). Dans cette perspective, la liste des dimensions de la qualité de l'emploi est la suivante :

- Sécurité et éthique de l'emploi Sécurité de l'emploi Travail des enfants et travail forcé Traitement équitable en emploi
- Revenu et avantages retirés de l'emploi Revenu Avantages pécuniaires non liés au salaire
- Heures de travail et conciliation travail et loisirs Heures de travail Modalités de travail Conciliation vie professionnelle et vie personnelle
- Stabilité et sécurité au travail et protection sociale « Flexicurité »
 Protection sociale
- Dialogue social et relations en milieu de travail Dialogue social Relations en milieu de travail
- Perfectionnement des compétences et apprentissage continu
- Nature intrinsèque du travail

Cette liste ne comporte pas la dimension d'accès à l'emploi, car, de l'avis du comité directeur, les indicateurs qui en découlent, taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité, portent plutôt sur la quantité que sur la qualité de l'emploi.

Ce travail se poursuit en 2008-2009 : la « Task Force » sur la qualité de l'emploi mise en place en juin 2007 présentera un rapport d'étape lors de la 18^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail de novembre-décembre 2008. Un séminaire conclusif sur la mesure de la qualité de l'emploi est prévu au printemps 2009.

Liste des sigles et acronymes

ACDC: (collectif) autres chiffres du chômage

Acemo : (enquête) activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre

Acoss : agence centrale des organismes de sécurité sociale Afpa : association pour la formation professionnelle des adultes AJIS : association des journalistes de l'information sociale Ajef : association des journalistes économiques et financiers

ANPE : agence nationale pour l'emploi Apec : association pour l'emploi des cadres

ARE: allocation de retour à l'emploi

AREF: allocation d'aide au retour à l'emploi en formation

Aries : association de recherches internationales économiques et sociales

ASS : allocation de solidarité spécifique

Assédic : associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

BIT: bureau international du travail BLS: Bureau of Labor Statistics

BMO: (enquête) besoins en main-d'œuvre

Canam : caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des

professions non agricoles

Cancava : caisse autonome nationale de compensation d'assurance vieillesse artisanale

CAS: centre d'analyse stratégique

CCIP: chambre de commerce et d'industrie de Paris

CDD : contrat à durée déterminée CDI : contrat à durée indéterminée CEE : centre d'études de l'emploi

Cerc : conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale Céreq : centre d'études et de recherches sur les qualifications

CES: contrat emploi solidarité

CES: confédération européenne des syndicats

CFDT : confédération française démocratique du travail

CFE-CGC: confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres

CGT : confédération générale du travail

CGT-FO: confédération générale du travail Force ouvrière

CJO: correction pour jours ouvrables CNE: contrat nouvelles embauches

CNIDFF: centre national d'information sur les droits des femmes et des familles

Cnis : conseil national de l'information statistique CNRS : centre national de la recherche scientifique

Colter: (enquête) collectivités territoriales

Credoc : centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CRP : convention de reclassement personnalisé

CVS : corrigé des variations saisonnières

DADS : déclarations annuelles de données sociales

Dares : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (travail et emploi)

DEFM : demandes d'emploi en fin de mois DENS : demandes d'emploi non satisfaites

Depp: direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (éducation nationale)

DMMO : déclarations des mouvements de main-d'œuvre

Dom : départements d'outre-mer

DRE : (personnes) dispensées de recherche d'emploi

Drees : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (santé et protection sociale)

DSDS: direction des statistiques démographiques et sociales (insee)

DUE : déclaration unique d'embauche EEC : enquête Emploi en continu

EI: emploi insatisfaisant

EMMO : (enquête) mouvements de main-d'œuvre EPCV : enquête permanente sur les conditions de vie

Epure : extension du projet Urssaf pour les revenus et l'emploi

Estel: estimations d'emploi localisées

ETP: équivalent temps plein

Eurostat : European Statistical office (office statistique des communautés européennes)

FHS: fichier historique statistique

Fim : fédération des industries mécaniques

FNA: fichier national des assedic

FQP: (enquête) formation et qualification professionnelle

FSU: fédération syndicale unitaire

IDL: institut du longitudinal

Igas : inspection générale des affaires sociales

IGF: inspection générale des finances

Insee : institut national de la statistique et des études économiques

Ires : institut de recherches économiques et sociales

Lasmas : laboratoire d'analyse secondaire et de méthodes appliquées à la sociologie du CNRS

Lolf : loi organique relative aux lois de finances Medef : mouvement des entreprises de France

MNCP: mouvement national des chômeurs et des précaires

MSA: mutualité sociale agricole

OCDE : organisation de coopération et de développement économique

OIT: organisation internationale du travail

Oneva : observatoire national des entrées dans la vie active PCS : professions et catégories socioprofessionnelles PDRE : population disponible à la recherche d'un emploi

PMDRE : population marginale disponible à la recherche d'un emploi

PNAI: plan national d'action pour l'inclusion sociale

PSERE : population sans emploi à la recherche d'un emploi

PUF : presses universitaires de France RAC : régime d'assurance chômage

Repere : (enquête) recrutement et perspectives des entreprises

RMI : revenu minimum d'insertion RP : recensement de la population RSA : revenu de solidarité active SFDS : société française de statistique

Silc: Statistics on Income and Living Conditions

SPE : service public de l'emploi

SRCV: statistiques sur les revenus et les conditions de vie

SSM : services statistiques des ministères STMT : statistique du marché du travail

Sumer : (enquête) surveillance médicale des risques

Tuc: travaux d'utilité collective

UE : union européenne

Unsa: union nationale des syndicats autonomes

UK: United Kingdom (Royaume-Uni)

Unece United Nations Economic Commission for Europe (commission économique des nations-unies pour l'europe)

Unédic : union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce Urssaf : unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

US : United States (Etats-Unis) Zus : zone urbaine sensible